

SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
D'ARCACHON

I.S.S.N. 0339 - 7955

BULLETIN  
de la  
Société Historique et Archéologique  
d'Arcachon

(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 42

13<sup>e</sup> ANNÉE

4<sup>e</sup> trimestre 1984



pays de buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras  
Le Teich - Mios - Salles - Beliet  
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins  
Audenge - Lanton - Andernos  
Arès - Lège - Le Porge  
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : P. LABAT

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1985

Commission paritaire de presse

N° 53247.

Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 14 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

### COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre, quelle que soit la date d'adhésion.  
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1984 : 50 F.** mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
  - soit par virement postal :  
**Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux**
  - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au Trésorier :  
**M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE**
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 Mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

### SOMMAIRE

- L'église de Lanton .....	3
P. Labat	
- Les Pierres du Braou .....	12
J.-L. Brouste	
- Au service de la Famille Pérelre .....	17
M. Boyé	
- Sénégalais, Russes et Américains au Courneau .....	22
J. Ragot	
- Vie de la Société et Revue de la Presse .....	31
- Textes et documents .....	34

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## COTISATIONS 1985

Avec ce bulletin se termine votre abonnement pour 1984.

Pour 1985, la cotisation annuelle a été fixée à 60 F :

Règlement uniquement par **CHÈQUE**  
ou **VIREMENT POSTAL** à l'ordre de :

**SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON**  
**C. C. P. Bordeaux 4486 31 L**

Les chèques doivent être adressés au Trésorier :

**M. Robert AUFAN**  
**64, boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE**

*(A renvoyer avec votre chèque ou virement.)*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bureau distributeur : .....

**Règlement à effectuer avant le 31 Mars 1985**

## L'ÉGLISE DE LANTON

### SURVIVANCE DE L'ÉPOQUE ROMANE TRANSFORMATIONS ET RECONSTRUCTIONS

A la porte de l'église de Lanton est actuellement affichée une petite notice sur laquelle on lit : « Cette église est du 12<sup>ème</sup> siècle ».

Pour les moins instruits en histoire de l'Art, il est évident que le style général de cette église n'est pas roman, mais néo-gothique comme celui des nombreuses constructions édifiées au temps du Cardinal Donnet au siècle dernier.

Cependant, si l'origine de l'église est bien du 12<sup>ème</sup> siècle, son chevet est le seul vestige apparent qui témoigne de son origine. En outre, les parties basses des gros murs de la nef sont ceux de l'église primitive.

L'étude du chevet et de ses sculptures a été faite par le Professeur Gardelles (\*).

Nous décrivons ici l'ancienne église de Lanton, les transformations et reconstructions successives qu'elle a subies au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

(\*) Cette étude a été publiée dans les actes du Congrès de la Fédération Historique du Sud Ouest qui s'est tenu à Arcachon en 1974. Le recueil de ces actes a pour titre : « Arcachon et le Val de Leyre » et l'article « Vestiges de l'art roman ». Nous reproduisons en annexe l'extrait de cette publication concernant Lanton.

## I — L'ÉGLISE AVANT LA RÉVOLUTION (selon les textes du 18<sup>ème</sup> siècle)

L'église primitive du 12<sup>ème</sup> siècle n'a subi jusqu'à la Révolution, semble-t-il, aucune transformation ou modification sensible. Les textes des archives ecclésiastiques, les archives de Compiègne dont dépendait Lanton par exemple sont muets à cet égard. Nous verrons plus loin en examinant ce que furent les grandes transformations de 1867, comment les architectes de l'époque ont décrit l'église du 12<sup>ème</sup> siècle qui, en gros, avait conservé son état primitif.

La visite de l'église par l'Evêque en 1731, les documents préparatoires à cette visite, le rapport lui-même donnent sur la vieille église quelques indications intéressantes, largement complétées et précisées en 1867.

L'église était «située près du chemin qui conduit au port de Lanton et aux prés salés». Nous apprenons ainsi qu'il y avait jadis à Lanton un petit port, distinct de celui du Renet ou Cassy situé sur le ruisseau du même nom. Le port de Lanton disparut en effet lors des endiguements qui, en 1770, créèrent les salines.

L'église était entourée par le cimetière. C'était l'usage ancien, et cette configuration est demeurée ; elle est unique actuellement autour du Bassin.

Une légende populaire affirme que l'on voyait autrefois de gros anneaux de métal scellés dans le mur de l'église à un mètre du sol, destinés à l'amarrage des bateaux qui pouvaient naviguer jusque là. Cette légende, comme bien d'autres est tout à fait absurde. Les bateaux ne pouvaient naviguer ni dans les prés salés ni dans le cimetière. La carte de Belleyme montre que l'église est à 200 mètres des digues. S'il y eut vraiment des anneaux scellés dans les murs, ils étaient sans doute destinés aux chevaux et attelages des paroissiens, mais sûrement pas aux bateaux.

L'église était un bâtiment assez important par rapport à ceux des paroisses voisines. La nef mesurait 64 pieds de l'entrée au balustre et 18 de large, soit 21 mètres sur 6 mètres. Ce sont exactement les dimensions actuelles, et ceci pour la simple raison que ce sont les mêmes gros murs, on va le voir.

A l'entrée de l'église était édifié «un petit clocher en bois pourvu de deux cloches». Sur le devant de cette entrée était bâti un «apenti en bois». Cet aspect de l'appenti et du petit clocher sur le mur de façade est tout à fait caractéristique des anciennes églises de la région.

La sacristie était contigue au sanctuaire et située sur sa droite. Le chœur était séparé de la nef par un balustre. Au dessus de l'autel dédié à Notre-Dame était placé un tableau représentant l'Assomption de la Vierge ; il y avait deux autres autels de part et d'autre de la nef dédiés à Saint-Roch et à Saint-Sébastien.

Les fonts baptismaux étaient situés «dans un local à l'entrée de l'église, sur la gauche, fermés d'un balustre en bois, on y entrait par une porte qui se fermait à clé. Dans le susdit lieu est une piscine de pierre couverte d'un couvercle en bois qui se fermait à clé autrefois. Dedans une cuvette en plomb.»

Telles sont les descriptions données par le rapport de visite de 1731.

## II — AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION

La crise qui secoua l'église catholique pendant et après la Révolution eut des conséquences importantes. Ainsi les paroisses de Lanton et de Biganos perdirent

leur autonomie, elles devinrent succursales de celle d'Audenge.

Cette dépendance, les inconvénients qu'elle provoqua dans l'exercice du culte, furent désagréables à la population. Des conflits d'attribution et de responsabilité se développèrent entre les municipalités et les fabriques des trois communes. A Lanton, le mécontentement était aggravé par le laisser-aller du maire J. Dayre qui avait perdu la confiance de ses conseillers. Ainsi le 21 février 1818 ces conseillers durent adresser leurs doléances au Préfet contre ce maire qui, depuis 10 ans, négligeait de les réunir.

Dans une telle situation, l'état de l'église Lanton se dégrada lentement ; en 1822, le Préfet dut intervenir. Au terme d'une longue suite de correspondances échangées entre les municipalités d'Audenge et de Lanton, on décida enfin de voter un crédit de 660 F pour l'exécution de travaux urgents. Cette modeste contribution parut trop lourde à une population de 650 personnes, on fit de la résistance passive. L'Archevêque à son tour intervint.

Utilisant les pouvoirs que lui conférait son ministère, il prit le 6 novembre 1823 une ordonnance interdisant à la fois le cimetière et l'église. Cette décision fut efficace et en juin suivant, la toiture de l'église fut recouverte, le cimetière fut «rétabli».

Cependant, la question de l'autonomie de Lanton restait posée. En 1829, le Conseil Municipal d'Audenge émit hypocritement un avis défavorable à cette autonomie. Il exposa en effet au Préfet que selon le maire de Lanton lui-même, «cette pauvre commune de Lanton n'était pas en mesure de faire vivre un prêtre». La question fut enfin réglée mais beaucoup plus tard.

## III — AU TEMPS DU CARDINAL DONNET

Monseigneur Donnet avait été nommé Archevêque de Bordeaux en 1836. Son œuvre immense et durable couvre un demi-siècle. Le cardinal mourut en effet en 1882. Dès son arrivée à Bordeaux, il obtint de diverses communes de son diocèse la mise en œuvre d'un vaste programme de constructions d'églises nouvelles. En dix ans, de 1837 à 1847, cinquante trois églises furent construites dont, dans notre région, celles d'Arès et de Cazaux...

Sans doute l'importance de l'église de Lanton était-elle suffisante pour les besoins d'une population qui ne s'était guère accrue. Il ne fut jamais question de la démolir ni de construire un bâtiment plus vaste. Mais il fut jugé opportun de moderniser l'église en plusieurs étapes ainsi qu'on va le voir.

## RECONSTRUCTION DU CLOCHER

Comparée aux nouvelles constructions de style néo-gothique, la vieille église de Lanton avec son porche et son petit clocher en bois, avait pauvre apparence. Le 20 août 1854, le conseil municipal décida la démolition du clocher et son remplacement par une construction en pierre de plus bel effet.

Disposant de peu de ressources et guère plus de compétences, le Conseil se dispensa de l'intervention d'un architecte et s'adressa à Jean Monpermeu, entre-



Seul le chevet est du 12ème siècle - Les chapelles latérales et absidioles sont de 1868 - La flèche du clocher est de 1915.

preneur à La Teste, pour exécuter cette transformation destinée à édifier «un clocher dans le style roman secondaire qui est celui de l'église».

On était à la fois économe et pressé. On décida la réutilisation de tous les matériaux de démolition, en complément l'utilisation de la pierre de Bourg pour les murs extérieurs, parpaings de 32 cm d'épaisseur. Le «beffroi», la flèche, la tribune sous le beffroi, l'escalier menant à cette tribune seraient en bois de démolition. La flèche serait couverte de tuiles plates. «Les arcades du côté de la nef auront un archerotte en moulures et ornements de l'époque, en plâtre gris couleur de pierre». On vota un crédit de 3200 francs. On était si pressé, peut être si peu instruit des astreintes administratives et techniques que les travaux furent exécutés sans aucune autorisation des autorités préfectorales. En novembre 1854 les travaux se terminèrent. Quelques jours plus tard une tempête éclata. Le clocher s'écroula.

La «commission des monuments historiques et bâtiments civils» fut saisie. Elle examina les causes de l'accident. Un nouveau projet fut établi et soumis à la procédure normale en août 1855. Après appel d'offres, les travaux furent confiés à l'entrepreneur Pierre Busquet. La reconstruction se termina l'année suivante et la réception eut lieu le 22 septembre 1856.

Le descriptif primitif de 1854 avait été jugé suffisant. On le reprit. Le nouveau clocher, à vrai dire le premier clocher en forme de beffroi, allait survivre jusqu'en 1915. C'était une construction à base rectangulaire de 2m 50 sur 6m. Il couvrait ainsi toute la façade de l'église. Sa hauteur était de 8 mètres et le petit beffroi octogonal fut surmonté d'une croix de fer.

Le portail fut remanié tel qu'il est demeuré, avec un arc surbaissé et la construction de deux colonettes, le tout en pierre de Bourg.

1868

#### «AGRANDISSEMENT ET APPROPRIATION DE L'EGLISE DE LANTON»

A deux années près, les grandes transformations de l'église de Lanton ont précédé la construction de la nouvelle église d'Audenge. Contrairement au terme «d'agrandissement» utilisé alors par les documents techniques, l'église de Lanton ne fut pratiquement pas agrandie mais surélevée et complétée par des chapelles latérales avec absidioles plus importantes que les précédentes.

Le devis descriptif des travaux établi par J. Mondiet, architecte des travaux de Lanton comme de ceux d'Audenge, contient un exposé assez précis dont les termes sont repris et complétés par le rapport de la «commission des monuments historiques et de travaux publics». Ces documents sont précieux pour la connaissance du bâtiment primitif. Nous reproduisons ces textes ci-après.

#### Exposé de l'architecte du 5 mars 1867.

«Ce projet a pour but l'agrandissement de l'église par la reconstruction de deux chapelles latérales et ensuite l'appropriation générale sauf le clocher, il comporte :

- 1) La démolition de deux chapelles latérales, de la sacristie et des fonts baptismaux.
- 2) La construction de deux grandes chapelles latérales avec absidioles et voûtées en pierre, l'une de ces chapelles ayant une porte pour faciliter l'accès du presbytère.



Portail construit en 1856

re et des fidèles.

- 3) La construction d'une nouvelle sacristie adossée à la chapelle nord et celle des fonts baptismaux entre deux contreforts (du côté gauche).
- 4) L'exhaussement des murs de la nef et la construction de huit contreforts se reliant aux murs de la nef.
- 5) La construction de voûtes en pierre dans la nef avec arcs doubleaux sur lesquels repose la charpente de la nef.
- 6) La reconstruction de la charpente de la nef en supprimant les fermes.
- 7) Enfin, la reconstruction du carrelage de la nef et l'appropriation d'une partie des vieux murs.

Le clocher est conservé provisoirement dans le même état».

Ce rapport est suivi d'un devis établi en huit grandes pages pour un montant de 24 238 francs, honoraires de l'architecte de 5% inclus.

Le dernier et 32ème poste de ce devis est consacré à la sculpture de quatre chapiteaux et de 16 culots qui eux sont cannelés et sans feuillage pour 80 francs.

Le rapport sur le projet établi par l'ingénieur des Ponts et Chaussées fait état de plusieurs plans et dessins qui ont tous disparu des dossiers :

«L'église de Lanton se compose actuellement d'un porche surmonté du clocher, d'une grande nef longue de 21m 50, large de 6m, haute de 6m 75, simplement plafonnée et d'un sanctuaire voûté de forme semi-circulaire».

Ce sont bien là les dimensions indiquées lors de la visite de l'évêque en 1731.

Il précise encore :

«Dans le haut de la nef sur le côté droit se trouve une petite chapelle latérale de forme semi-circulaire, en face une autre petite chapelle carrée derrière laquelle est le bâtiment servant de sacristie. Enfin dans le bas de l'église, sur le côté gauche un autre bâtiment accolé au mur de la nef est consacré aux fonts baptismaux».

D'après ce rapport les murs seront exhaussés de 1m 60 avec contreforts extérieurs en pierre. La construction de voûte en pierre donnera à la nef une hauteur totale de 8m au sommet de l'intrados des arcs doubleaux. Les murs primitifs de 0m 65 sont en très bon état et capables de supporter l'exhaussement et les voûtes. Enfin, le clocher ne sera plus en rapport avec l'ensemble du bâtiment et il faudra reconstruire sa partie haute.

Telles furent donc les transformations de 1868 qui furent confiées à Plantey, entrepreneur et constructeur de bien d'autres églises de la région.

Les travaux de gros œuvres furent complétés par l'achat d'un nouvel autel en marbre blanc de style roman, une «piscine» aussi en marbre blanc et «le «marchepied» de l'autel encore en marbre.

Les sculptures furent confiées à Hoursolle de Bordeaux. Il exécuta en mai 1870, vingt quatre culots pour la nef et le sanctuaire, deux inscriptions à l'autel St Roch et à l'autel de la Vierge, neuf chapiteaux dont huit dans la nef et des chapiteaux quadruples pour le chœur.

De telles précisions ne sont pas sans intérêt pour les amateurs d'histoire de l'art soucieux de distinguer les fragments d'origine et les sculptures modernes. Pour plus de détails techniques, on pourra se reporter aux documents eux-mêmes.

## RECONSTRUCTION DE LA FLECHE DU CLOCHER

La réfection de la flèche du clocher différée en 1867, faute de ressources, fut exécutée en 1912-1915. Supervisés par Marcel Ormières, l'architecte d'Arcachon qui laissa une œuvre importante dans notre région, les travaux furent exécutés par Plantey jeune, du Teich.

Ormières avait établi le cahier des charges en novembre 1912, l'adjudication eut lieu le 9 février suivant et la réception le 18 avril 1915.

L'ensemble du clocher fut révisé, dégarni à vif, rejointé, ainsi que les cordons, colonnettes, chapiteaux et modillons. On remplaça quatre pierres.

La flèche fut démolie, rebatie en pierre de Nersac agrémentée de sculptures et surmontée d'une croix en fer carré avec moulures.

Telles furent les étapes des principales transformations de la vieille église. La date de 1915 est bien le terme de cette longue évolution. Et comme on vient de le voir, de la construction du XII<sup>ème</sup> siècle, ne subsistent plus que le chevet roman primitif et le bas des gros murs de la nef.

P.LABAT

## Sources :

- Délibérations du Conseil Municipal de Lanton
- A.D.G. Série O - Lanton Eglise
- A.D.G. Série G - Rapport de la visite de 1731



Vue de l'église durant la période de 1868-1915. Le clocher est de 1856.

(par le professeur Gardelle)

A Lanton et à Mons, nous nous trouvons en face d'un décor encore en place, localisé dans les deux cas dans le chevet. Les sculptures sont en partie de caractère populaire : les ornements géométriques, les entrelacs sans rythme savant et traités de façon sommaire prédominent. A Lanton, ces thèmes sont développés à plusieurs reprises sur les chapiteaux, les modillons et même les corniches de l'abside. Le relief est mou, faible, sauf dans trois ou quatre modillons, marqués d'un protome fortement saillant ou d'une forme vaguement animale. Sur les autres éléments, les compositions sont rarement symétriques palmettes, indications incertaines de godrons sur certaines corbeilles, files de besants sur la corniche, silhouette de chat calligraphiée sur un corbeau.

Le soin apporté à la décoration intérieure des fenêtres contraste avec cette parure assez pauvre des extérieurs. En une succession rapide, du fait de l'étroitesse de la bâtisse, quatre colonnettes encadrent chaque baie. Outre ces douze fûts, deux autres soutiennent un arc géminé sur la courte travée de chœur. Les deux doubleaux et leurs retombées semblent des ajouts récents. Les bases sont hautes, moulurées d'un gros tore, d'une gorge et d'un boudin étroit. Lépannelage des petits chapiteaux est un tronc de pyramide. Les six corbeilles sur lesquelles retombent les voussures extérieures sont plus grosses et à la mesure du diamètre plus fort des colonnes. Le décor a été empâté par une couche de peinture verdâtre. On distingue cependant ses éléments essentiels : godrons, feuillages stylisés disposés suivant le schéma général de la composition corinthienne, oiseaux affrontés. Ces oppositions d'éléments antithétiques sont fréquentes dans l'art roman. En tout cas l'ensemble de ces sculptures n'apparaît pas comme exceptionnel dans la plastique de l'ouest et du sud-ouest au XII<sup>ème</sup> siècle.

\* extrait de l'article « Vestiges de l'art roman dans le Pays de Buch et le Bassin de la Basse Leyre ».

# LES PIERRES DU «BRAOU»

## commune de BELIN-BELIET - Gironde

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Commune de Belin-Beliet lieu dit «Le Braou», sur la hauteur de la pente qui domine le ruisseau «La Gaure». Dans l'alignement des terrains de tennis.

Le terrain appartient à la commune.

Sur le plateau, une cité s'est créée. Les remblais, déblais et vieilles souches ont atterri dans la pente recouvrant en partie les pierres.

### SAUVETAGE DU 24 DÉCEMBRE 1980

Devant l'ensevelissement progressif des pierres, Monsieur le Maire a été alerté et nous a donné toute latitude pour sauver «les gros cailloux». Les pierres au nombre de 5 représentent un poids approximatif de 10 tonnes. Un ami a mis à notre disposition et gracieusement un engin à chenille Poclair 90 et un Tribenne de 20 tonnes.

Étaient présents «Les Amis de l'Histoire du Canton de Belin-Beliet» : C. M-LEGARIE - A. BERGADO - E. DUPOUY - C. DE SIGOYER - J.L. MONGE - J. DOUENCE - J.L. BROUSTE.

Les pierres ont été (après des manœuvres délicates et émouvantes) acheminées à l'entrée du stade municipal, distant de 200 mètres où elles sont toujours.



Vue d'ensemble du menhir reconstitué (blocs 1-2-3). Au centre la cuvette et à gauche, une saignée (débitage abandonné). Dimensions de la plus grande pierre : 2,40 m x 0,60 m x 0,80 m. Poids : environ 3 tonnes (avec densité 2,6). Poids de l'ensemble : environ 7 tonnes).



Même reconstitution sous un autre angle





Blocs 1-2 et 3. Détail du dynamitage. Au centre du cliché, on voit la figure géométrique rectangulaire avec un trait continu.

## CONSTITUTION DES BLOCS

Il s'agit de grès quartzeux à grain très fin. Aucune carrière de ce matériau ne se trouve dans le canton de Belin et ceux environnant.

### POSITION DES PIERRES AVANT LEUR DÉPLACEMENT DU 24-12-1980

Entre 1971 et 1980, elles ont été déplacées par un engin effectuant des terrassements dans la cité.

Déplacées plusieurs fois, il n'a pas été utile de les positionner avec exactitude. Les blocs ont été numérotés de 1 à 5.

En réalité, les blocs 1 - 2 et 3 à l'origine, n'en faisaient qu'un. Un dynamitage antérieur les a séparés.

Le bloc 4 gisant près des 3 premiers ne se marie absolument pas avec les autres. Il a la forme d'un chapeau de gendarme. Alors que les blocs 1 - 2 - 3 et 5 portent des traces faites par l'homme, le bloc 4 en est démuné.



Bloc 5 - On remarque un début de piquetage. A-t-on voulu en tirer un évier ? Bloc isolé, à 20 mètres des autres.

## PREMIERE OBSERVATION

Les blocs 1 - 2 et 3 reconstitués ne donnent pas de figure concrète. On trouve pratiquement sur toutes leurs faces des traces laissées par un outil de fer semble-t-il, car dans les creux apparaissent des traces d'oxyde. Monsieur J. SEIGNE, d'Arcachon, ayant visité les pierres, a remarqué des traces de débitage laissées par des coins en bois.

A part plusieurs embryons de cuvettes, on remarque une grande saignée et une demi cuvette plus profonde.

Une seule figure géométrique. Il s'agit d'un rectangle ayant en son centre un trait interrompu.

Le bloc 5, par sa forme, se rapproche d'un cube. Une face comporte une cuvette piquetée. Un côté laisse apparaître une amorce de débitage. Il a la même texture que les autres. D'après Madame A. LESCA-SEIGNE, il pourrait s'agir d'un support de stèle ?

## RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

Ces pierres sont appelées par les autochtones «Pierres Gauloises». Selon les dires d'une personne digne de confiance, autrefois, elle a fait allusion à l'époque romaine, un taureau aurait été immolé sur ces pierres d'où le nom du lieu «BRA-OU», qui veut dire à Beliet et en patois local «Taureau». Cette personne se rappelle dans son enfance s'être rendu à la Mairie en compagnie d'un adulte et avoir vu un article concernant les Pierres. La Mairie ne possède plus cet écrit.

D'après une fermière demeurant à proximité, elle aurait entendu parler d'un tunnel près des pierres et dans sa jeunesse, elle se souvient avoir joué dans une excavation sous la plus grosse pierre.

Toujours d'après cette fermière, pendant la dernière guerre, l'occupant aurait dynamité le mégalithe et aurait récupéré les restes d'un casque et d'une épée !

On aperçoit la trace du carottage.

A ce jour, aucune étude d'interprétation n'a été encore faite.

J.L. Brouste

## AU SERVICE DE LA FAMILLE PÉREIRE

### PÈRÉGRINATIONS D'UNE FAMILLE TESTERINE)

La récente parution de l'ouvrage de M. Jean Autin, «Les frères Péreire. Le bonheur d'entreprendre», couronné par le Prix Napoléon III 1984, a remis en honneur les deux dynamiques Bordelais qui furent «les précurseurs du crédit international, les maîtres des principales voies ferrées d'Europe, les défricheurs des Landes» (1).

S'ils ne furent pas, comme l'ajoutait le journaliste Yves Harté, «les inventeurs d'Arcachon», Emile et Isaac Péreire s'intéressèrent, dès les années 1857-1860, à la nouvelle commune : «d'abord pour rentabiliser la ligne Bordeaux-Arcachon, (...) puis pour rentabiliser les acquisitions immobilières» (2).

Partant, leur entreprise arcachonnaise allait grandement concourir à l'essor et à la réputation de la jeune station touristique, qu'il s'agisse de la réalisation de la Compagnie du Midi qu'ils contrôlaient : la Ville d'Hiver, ou de la propriété personnelle d'Emile : le parc et le chalet.

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que la vie de nombreux «autochtones» ait été quelque peu transformée. Ainsi, Elisée Reclus pouvait écrire : «La construction des maisons, la mise en culture des jardins, le percement des routes, et tous les embellissements exigent un si grand nombre d'ouvriers, que de proche en proche le taux des salaires augmente dans les localités environnantes, et jusqu'à Bordeaux. En même temps, la valeur des terrains s'accroît dans une proportion rapide, et des propriétaires qui tiraient un bien maigre profit de leurs forêts vendent maintenant le mètre carré de sable aussi cher que s'il était situé sur la grande rue d'une cité populeuse» (3).

Et l'influence des Péreire se maintint, des années durant. Ainsi, au début de ce siècle, par l'entremise des héritiers d'Emile, une famille testerine allait avoir sa destinée complètement bouleversée.

### I - «MANOEUVRE AU DOMAINE PEREIRE» (4)

Jean Peyrondet naquit à La Teste le 9 décembre 1872. Bien que d'origine landaise, bien qu'issu d'une longue lignée de résiniers, adolescent, il embrasse la profession de marin. Il est vrai que son père, après avoir quitté ses Landes natales vers 1870 (5) et passé quelques saisons à parcourir la forêt testerine, a abandonné la récolte de la gemme et trouve de l'ouvrage au port de La Teste.

Le jeune marin, que tous appellent Emile pour ne pas le confondre avec son père prénommé Jean lui aussi, apprend donc son métier en attendant le moment de servir dans les équipages de la Flotte. Mais le destin en décide autrement : le 16 juin 1890, le cadavre de Jean Peyrondet est repêché dans le port de La Teste. Aussi, le 7 décembre 1892, Emile est-il «placé en sursis de levée de droit commun en tant que fils aîné de veuve» (6).

Huit mois auparavant, le 22 mars, il a épousé à La Teste Marthe-Thérèse Bureau, native du quartier de Brown dans la commune de Cantenac, fille du vigneron Etienne Bureau. Celui-ci est arrivé à La Teste, dans les années 1880, après les ravages du phylloxéra dans le vignoble médocain. Pourquoi a-t-il emmené toute sa famille sur les bords du Bassin d'Arcachon ? Mystère. Notons toutefois que le grand cru de Cantenac, château Palmer, appartenait aux Péreire (7).

Emile Peyrondet rejoint la terre ferme, à la demande de sa femme, peu de temps après la naissance de leur troisième enfant, en mars 1900. En 1901 (8), nous le retrouvons en effet concierge des abattoirs de La Teste, entouré de sa femme, de trois jeunes enfants - Gérard, 8 ans, qui approvisionne régulièrement en osselets ses camarades d'école (9), Emilie, 3 ans et René qui vient d'avoir un an - et de sa belle-mère Françoise Bureau née Raboin.

En 1904, l'aîné, Gérard, passe avec succès le certificat d'études qu'il a préparé à l'école de la Mairie sous la houlette de M. Moulinet, le directeur (9). Peu après, toute la famille part s'installer cours Lamarque, à Arcachon : Emile vient en effet d'être engagé comme «manœuvre au domaine Péreire» et son fils Gérard doit commencer son apprentissage de tailleur de pierres et de maçon chez l'entrepreneur de la Ville d'Hiver, Alphonse Raynal, tout en prenant des cours de dessin et de tracé dans les bureaux de Marcel Ormières.

Pour les Peyrondet, la vie s'écoule alors, paisiblement. Bientôt, Emile et Gérard entrent dans le corps des sapeurs-pompiers d'Arcachon : Gérard sera même leur tambour. Les années passent. Vers 1910, la petite Emilie a des ennuis de santé. Le médecin de la famille s'interroge. Ne supporterait-elle pas l'air marin ? Ses parents cherchent alors une solution. Partir ? Oui. Mais où ? Les employeurs s'entremettent. N'y aurait-il pas un membre de «la grande famille» qui pourrait accueillir ce ménage dont le chef est si dévoué ?

## II - GARDE-CHASSE AU CHATEAU DE VITRY

Finalement, c'est Albert Thurneyssen qui donne son accord. Fils de Georges Thurneyssen et de Claire Péreire, et par conséquent petit-fils d'Emile Péreire et cousin germain des Rhôné-Péreire installés à Arcachon, A. Thurneyssen est alors propriétaire, à Gambais, d'un vaste domaine : «La Germanie», bientôt appelé Vitry (10). Il engage Emile Peyrondet comme garde-chasse (11) et Marthe-Thérèse comme cuisinière, et met à leur disposition un logement : un pavillon situé à la lisière du parc du château et baptisé «Sans-Souci».

Courant 1911, Emile, sa femme et leurs trois enfants quittent donc Arcachon pour la Seine-et-Oise. Un long voyage, à l'époque, il faut plus de douze heures pour rallier Gambais depuis les bords du Bassin, d'abord en train, puis en diligence à partir de Houdan, pour une nouvelle existence.

Nos Girondins s'intègrent rapidement à la vie du village d'Ile de France qu'ils découvrent peu à peu. A leurs moments de loisirs, Gérard puis René participent aux activités de la société de gymnastique «L'avenir sportif de Gambais», nouent des amitiés. (12)

Été 1914, Emile Peyrondet, alors âgé de quarante-deux ans, fait partie des 2 900 000 réservistes et territoriaux qui doivent rejoindre leurs dépôts. La guerre vient d'éclater. N'ayant pas informé l'autorité militaire de son changement de résidence, il part pour Bordeaux le 2 août. Il espère être bientôt de retour auprès de

sa femme et de ses deux cadets - Gérard, qui s'est engagé pour pouvoir choisir son arme, le 7 octobre 1912, se trouve à Versailles, premier canonier conducteur au 22ème Régiment d'Artillerie de Campagne (13).

Mais la guerre de mouvement échoue. Au cours de l'automne 1916, le soldat de 2ème classe du 144ème Régiment d'Infanterie Territoriale Jean Peyrondet dit Emile est atteint aux poumons : la maladie ou les gaz ? Secret militaire ! Et le 6 novembre, retour au pays natal : «il est hospitalisé à l'hôpital numéro 163 bis «La Pouponnière» à Arcachon ! (14) Moins d'un mois plus tard, il y est rejoint par son fils Gérard, grièvement blessé le 2 juin devant le Fort de Douaumont par un éclat d'obus qui lui a labouré le thorax et balaféré l'avant-bras droit. Le père et le fils resteront ainsi, côte à côte, jusqu'au 18 décembre 1916. Grâce à la sollicitude du docteur Bourdier qui dirige cet Hôpital bénévole 163 bis, Marthe-Thérèse Peyrondet, immédiatement prévenue, pourra veiller, aux cours d'interminables heures dramatiques, simultanément son mari et son fils.

Le 27 janvier 1917, Emile est transféré à l'hôpital temporaire numéro 1 à Libourne. Le 16 mars, il entre en observation à l'hôpital Faucher à Bordeaux. Le 30, il en sort, convalescent, et regagne immédiatement Gambais. Il y vivra désormais diminué, avec aux lèvres l'irrépressible envie de tirer sur les cigarettes qu'à sa demande sa fille roule et allume. Il guettera avec anxiété des nouvelles de son fils toujours hospitalisé, tantôt à la Pouponnière, tantôt au Collège Saint-Elme. Fin septembre, il apprend avec soulagement que Gérard a été opéré avec succès par le Docteur Péré et que la guérison est en vue (15). Emile, quant à lui, s'emploie à de menus travaux, chaque fois que sa carcasse affaiblie par les rechutes le lui permet. Finies les longues randonnées à travers l'immense propriété de Vitry. Lorsqu'il s'éteindra le 23 octobre 1919, l'instituteur de Gambais, François Bournérias, déclarera à la mairie non pas le décès d'un garde-chasse, mais celui d'un basse-courier du nom de Jean Peyrondet.

Ainsi, depuis l'automne 1919, inhumé d'abord dans la tombe familiale, ensuite - depuis juin 1937 - au pied du Monument des «Morts pour la France», un Testerin repose au cimetière de Gambais.

## III - LE SIRE DE GAMBAIS

A la suite du décès de son mari, Marthe-Thérèse Peyrondet se retrouve au pavillon «Sans-Souci» avec la seule présence de son fils René, journalier lui aussi à Vitry (16). Emilie, qui s'est mariée avec un jeune Gambaisien, Raymond Boulvray, habite dans le bourg. Gérard, pour sa part, rendu à la vie civile le 21 mars 1919, marié depuis le 20 octobre 1917 avec une Arcachonnaise qu'il a rencontré à l'hôpital Saint-Elme, Marie Bédouré, et père de famille depuis peu, a décidé de revivre à Arcachon. Aussi, vient-il de refuser l'offre d'emploi de M. Thurneyssen bien qu'il éprouve, avec sa blessure, toutes les peines du monde à reprendre son métier de tailleur de pierres.

Il doit rapidement se rendre à l'évidence : pour vivre et subvenir aux besoins des siens, «remonter» vers la Capitale simpose. C'est chose faite début 1920. Gérard Peyrondet, après quelques semaines d'incertitude passées à Gambais, pose d'abord sa candidature pour entrer dans la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest (17) : il part donc pour Rouen mais après plusieurs mois de stage, quelques semaines avant les révocations massives de mai 1920 (18), il est remercié pour «incapacité physi-

que». Il revient à Gambais, loue un modeste logement «chez la Mère Antoine» et finit par décrocher un poste de comptable dans un organisme qui contrôle les stocks de céréales. La famille, autour de Marthe-Thérèse Peyrondet, s'est, pour un temps, reconstituée.

Un fait divers alimente alors les conversations : l'affaire Landru. Le beau-père d'Emilie a participé, avec plusieurs de ses concitoyens, aux fouilles qui ont été effectuées dans le jardin et tout autour de la Villa Tric, de sinistre mémoire, où «le sire de Gambais» brûla ses dernières victimes. Marie Bédouré se souvient avoir rencontré l'étrange individu au cours de son premier séjour à Gambais, pendant l'hiver 1918, lorsque son mari est venu la présenter à ses parents. Marthe-Thérèse, Emilie et René parlent des odeurs bizarres qui planaient naguère sur le bourg. Qui plus est la Villa Tric jouxte le cimetière où chacun va se recueillir régulièrement.

Lorsque le procès de «l'éternel fiancé» s'ouvre enfin à Versailles en novembre 1921, Gérard Peyrondet, qui a contracté un renegement le 21 mars précédent au 22ème R.A.C., habite avec sa petite famille rue de la Paroisse à Versailles. Comme tout un chacun, il suit, à travers la presse, le déroulement des audiences. Il obtient même un laissez-passer pour sa jeune belle-sœur, Marthe Bédouré, qui peut ainsi assister à la journée des débats et à la plaidoirie de Me de Moro-Giafferi.

Mais il est dit que nos Testerins et Arcachonnais de Gambais vivront «l'affaire» jusqu'à son dénouement. Le 25 février 1922, Gérard Peyrondet participe au maintien de l'ordre autour de la prison Saint-Pierre et voit le couperet tomber sur la nuque du condamné. Et quelques semaines plus tard, sa femme Marie, mêlée au public qui assiste à la vente aux enchères, entend le directeur du Musée Grévin se porter acquéreur de la cuisinière de Landru pour la somme de 4 500 francs !

En ce début de 1922, Marthe-Thérèse Peyrondet et ses employeurs sont arrivés à la même conclusion : se séparer devient inéluctable. Les Thurneyssen souhaitent en effet reprendre possession de «Sans Souci» et la «journalière» de Vitry se sent trop esseulée dans ce pavillon à la limite du grand parc. Est-ce par ses employeurs, est-ce grâce à son fils Gérard ? Toujours est-il que Marthe-Thérèse se trouve bientôt engagée par un commerçant aisé de Paris, spécialisé dans l'habillement, qui entend lui confier l'éducation de son tout jeune fils. Coïncidence : M. B... est, comme les Péreire, d'origine juive.

Marthe-Thérèse Peyrondet «élèvera» donc Maurice B... jusqu'en 1927, date à laquelle la famille B... ira s'installer provisoirement sur la Côte d'Azur (19). Ensuite, elle se retirera auprès de sa fille Emilie et mourra à Versailles en mai 1933.

Le 7 novembre 1938, à Paris, dans un bureau de l'ambassade d'Allemagne, le secrétaire de légation Ernst Vom Rath est mortellement blessé de deux balles de revolver tirées à bout portant. Son agresseur : Herschel Grynszpan, qui entend ainsi venger douze mille juifs de nationalité polonaise résidant en Allemagne, persécutés en vertu d'un décret pris par le gouvernement national-socialiste le 21 septembre 1938. Si l'oncle Abraham Grynszpan, tailleur installé à Paris, a donné refuge à Herschel d'août à novembre 1938, c'est le grand-oncle par alliance M. B... qui prend en charge les intérêts de son jeune parent et qui demande à Me de Moro-Giafferi d'assurer sa défense.

Le geste de Grynszpan provoque, dans le Troisième Reich, une campagne de représailles contre la population israélite, notamment au cours de «la Nuit de Cristal», et embarrasse à tel point le gouvernement français que le procès n'aura jamais

lieu !

Le 10 juin 1940, le prisonnier Herschel Grynszpan est évacué sur Orléans, puis sur Bourges où il arrive le 17. Or, depuis le 15, les Allemands mènent leur traque pour retrouver et Grynszpan et les dossiers de l'affaire. Libéré grâce à l'intervention du procureur de Bourges Paul Ribeyre, le jeune juif polonais traverse le centre de la France pour finalement, poussé par la faim, aller frapper au début du mois de juillet à la porte de la prison de Toulouse. Le 18 juillet 1940, Vichy le remettra aux autorités allemandes (20).

Entre-temps, les policiers allemands ont mis à sac l'appartement parisien de Me de Moro-Giafferi et celui de la famille B..., parfaitement informés qu'ils sont de l'entourage de Grynszpan. Fuyant devant l'audace allemande, les B... arrivent fin juin à Arcachon et sont hébergés pendant plusieurs jours par Gérard et Marie Peyrondet dans leur maison du quartier Saint-Ferdinand, le temps que Gérard prépare avec l'aide d'un chauffeur de taxi arcachonnais leur passage en zone libre. Mais ceci est une autre histoire..., un épisode, peut-être, d'Arcachon sous l'Occupation dont la relation reste encore à écrire. (21)

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) Yves Harté, Sud-Ouest Dimanche du 22 janvier 1984
- 2) «La Ville d'Hiver» (Chapitre : «La Ville d'Hiver d'Arcachon. Grandeur et décadence, par le docteur Robert Fleury)
- 3) Ibidem, pp. 48 et 49
- 4) A.D Girond 6 M 112 (recensements de la population d'Arcachon : 1906 et 1911)
- 5) Le 8 mars 1872, lorsqu'il se marie avec Anne Lies à Lue Jean Peyrondet, natif de Parentis en Born déclare être domicilié à La Teste.
- 6) Livret militaire de Jean Peyrondet dit Emile, conservé par sa petite-fille Mme Jeannette Marchand, de Chevreuse.
- 7) Cf. Jean Autin, «Les frères Pereire. Le bonheur d'entreprendre».
- 8) A.D Gironde, 6 M 197, recensement de La Teste de Buch (1901)
- 9) Lettre de M. Gilbert Sore du 16 octobre 1972
- 10) «La Germanie» sera débaptisée au début de La Grande Guerre par Albert Thurneyssen, qui sert alors dans l'artillerie avec le grade de lieutenant-colonel. Le domaine sera désormais connu sous le nom de château de Vitry (lettre de M. Octave Fleury, du 7 novembre 1984)
- 11) Etat civil d'Arcachon : acte de mariage du 20 octobre 1917.
- 12) Lettre de M. Octave Fleury, de Gambais, du 17 octobre 1984. Les couleurs du club étaient : vert et blanc.
- 13) Service Historique de l'Armée. Etat des services de Gérard Peyrondet : dossier 57 871/26
- 14) Lettre du Médecin Général Inspecteur Doucet du 12 mars 1976.
- 15) Lettre du docteur Péré du 30 octobre 1937 (archives familiales).
- 16) A.D. Seine-et-Oise, 9 M Gambais (recensement de 1921)
- 17) Vraisemblablement sur les conseils de M. Albert Thurneyssen.
- 18) Le 1er mai 1920, une importante grève est déclenchée dans les Chemins de Fer. Le gouvernement Millerand réagit alors avec vigueur. La grève est brisée par des soldats en service commandé, des élèves des grandes écoles et des volontaires de l'Union Civique. Plus de 20 000 cheminots seront révoqués.
- 19) Marthe-Thérèse continuera d'entretenir d'excellentes relations avec les B... et effectuera plusieurs séjours à Nice et Peira Cava.
- 20) Cf. docteur A. Cuénot, «Un crime à l'ambassade d'Allemagne» - Historia numéro 204
- 21) M. Ragot, Président Honoraire de la Société Historique, a lancé deux appels, dans le journal Sud-Ouest et dans le Bulletin, pour obtenir des témoignages sur l'Occupation et la Libération des communes du Bassin. Il n'a reçu, hélas !, que peu de réponses.

M. BOYÉ

*Je tiens à remercier les Archives Départementales de Versailles, mises à contribution pour mieux connaître la vie des Peyrondet en Seine-et-Oise, et surtout M. Octave Fleury dont les témoignages sur Gambais et ses habitants avant 1914 me furent précieux.*

## SÉNÉGALAIS, RUSSES ET AMÉRICAINS AU COURNEAU

(Conférence prononcée, le 21 novembre 1984, à la salle des Fêtes de La Teste)

Un «cournau» en gascon est un carrefour. Ce nom il y a bien longtemps fut donné d'abord à la pièce de la forêt usagère, située entre Lous Pasteys au nord et Bat Coude au sud, parce qu'elle se trouvait à la hauteur du carrefour des chemins de sable qui conduisaient l'un à Cazaux, l'autre à Sanguinet coupant à travers ce qui est aujourd'hui le camp militaire.

La lande située à l'est de la pièce de pins du Courneau prit ensuite ce même nom auquel, oubliés de leur langue maternelle, les gens du pays ajoutèrent une lettre «e» pour faire français et prononcèrent «*courno*» alors que la prononciation gasconne est «*cournaou*».

Avant le canal Cazaux-La Hume, la piste de sable La Teste-Cazaux était tellement détrempée en hiver au lieu dit «Le Courneau» que la circulation y était impossible. Les cavaliers et les piétons empruntaient les sentiers de la Forêt usagère gagnaient Cazaux par Crabeyron, La Truque, Le Natus, Lous Courdeys, abandonnant seulement la forêt à Cap dou Mount. Les inondations cessèrent après le creusement du canal entre 1834 et 1840 mais le sol n'en resta pas moins humide, du fait de l'écoulement souterrain sud-nord des eaux du lac dont le niveau avait pourtant été ramené en 1836 de près de 23 mètres à 20 mètres 94 et du fait de l'écoulement ouest-est des eaux des dunes de la forêt usagère. Des marais stagnent au pied de celles-ci malgré l'existence de la craste, dite de Nezer depuis le 18ème siècle, mais existant avant lui et qu'il se borna à élargir.

Dans la lande du Courneau, les brouillards au ras du sol sont fréquents et les gelées y sont tardives. Pourtant c'est cet endroit que choisit, en 1916, le commandement militaire pour faire séjourner des soldats africains.

Après des travaux d'assèchement un camp de 400 baraques en bois fut construit pouvant loger 20.000 hommes. A côté fut édifier un hôpital de campagne de 950 lits.

Le camp du Courneau fut occupé successivement par les Sénégalais, les Russes et les Américains.

## LES SÉNÉGALAIS

Les tirailleurs sénégalais auxquels ce camp était destiné furent les premiers occupants du Courneau, mais dans les régiments de tirailleurs sénégalais servaient des africains originaires, non seulement du Sénégal, mais aussi de tous les autres pays de l'Afrique occidentale française. C'est pour simplifier que tous ces régiments de tirailleurs noirs furent dénommés «sénégalais».

Le tirailleur sénégalais, soldat dévoué et discipliné, légendaire pour son respect de la consigne, fut un guerrier excellent en Afrique. C'est avec des tirailleurs sénégalais que nos grands coloniaux pacifièrent et civilisèrent les pays au sud du Sahara et bâtirent l'Empire français d'Afrique noire.

Moins à l'aise en face des berbères du Maroc et du Sahara ils se rendirent utiles pendant la pacification de ces pays en tenant les postes, en escortant les convois, en maintenant l'ordre dans les villes.

Troupe demandant des cadres la connaissant bien, ayant des moments de dépression, sujette à des crises de colère individuelles et collectives parfois terribles, troupe physiquement assez fragile, souffrant du chaud autant que du froid, telle qu'elle était, elle rendit de grands services pendant la guerre 1914-1918, ne serait-ce qu'en aidant à pallier la pénurie des effectifs.

Les levées en Afrique noire furent, en effet, considérables. A propos de ces primitifs enlevés à leur brousse natale on a parlé de «*chair à canons*». Le mot est excessif. Il n'en demeure pas moins que les troupes noires ont payé un lourd tribut en morts, soit au combat, soit par suite de maladies. Rien qu'au Camp du Courneau elles laissèrent 900 des leurs.

Sur le front de France elles furent employées dans des actions violentes de courte durée et pour l'exploitation du succès. Elles n'étaient pas faites pour la guerre de tranchées.

Pour tenir dans la boue, au milieu des cadavres, sous les bombardements, au dessus des mines creusées par l'ennemi, le masque à gaz sur la figure, il fallait l'obstination, la ténacité, l'endurance caractérisant la paysannerie française où de 1914 à 1918, l'armée recruta essentiellement ses fantassins.

A l'approche de l'hiver les Sénégalais, eux, étaient retirés de la zone des combats et envoyés à l'arrière en attendant les offensives de printemps et d'été.

Des Sénégalais séjournèrent au camp du Courneau de mars 1916 à octobre 1917. Le 72ème Bataillon, chargé de la garde et des services du camp, était la seule unité permanente. Les autres bataillons allaient et venaient, les effectifs montèrent jusqu'à 18 000 hommes.

En octobre 1917, pour laisser la place aux Russes, les Sénégalais évacuèrent le Courneau, à l'exception d'une compagnie de 300 hommes qui se révéla indispensable au colonel Fonsagrive, commandant français du camp, pour affirmer son autorité sur les nouveaux occupants russes. Mais avant de passer à ces derniers il convient, pour ne rien laisser dans l'ombre, de parler des relations de la population locale avec les militaires du Courneau.

Phénomène inhérent à toutes les guerres, pendant que des hommes meurent dans des batailles, d'autres à l'arrière s'efforcent de profiter de la guerre pour gagner de l'argent le plus possible. Dès l'installation de la troupe au Courneau la municipalité fut assaillie de demandes de concessions sur les terrains communaux situés de l'autre côté de la route, vis à vis du camp, formulées par des «*mercantis*».

La définition du «mercanti» dans le dictionnaire est : marchand à la suite des armées. Ce marchand n'est pas toujours scrupuleux et exploite les besoins du soldat, à plus forte raison quand celui-ci est un pauvre bougre, naïf, illettré, sorti pour la première fois de son village. Heureusement dans l'armée les chefs défendent leurs hommes. Le colonel commandant les Sénégalais fit connaître à la municipalité qu'il n'autoriserait ses soldats, «*qui n'étaient que de grands enfants*», à fréquenter boutiques et débits de boissons qu'à condition que les «*mercantis*» se conforment aux prescriptions qu'il édicterait, la crédulité de ses hommes ne devant pas être exploitée, et il exigea que ses prescriptions figurassent dans les contrats que la municipalité passerait avec les «*mercantis*». Quelques conseillers municipaux protestèrent, mais l'adjoint délégué Sémiac, faisant fonction de maire, en remplacement de Pierre Dignac parti aux armées, leur fit comprendre qu'il fallait s'incliner dans l'intérêt même ... des «*mercantis*».

Les relations entre autorités civiles et militaires, n'étaient pas en effet, des meilleures, les premières se plaignant du sans gêne des militaires et les secondes de ce que la municipalité ne répondait pas à leurs lettres.

A Cazaux, comme à La Teste, la population s'efforçait de tirer profit de la situation née de la guerre, comme le montre une correspondance du commissaire spécial de Bordeaux répondant à une demande d'enquête du préfet concernant une plainte de l'adjudant Caunègre de l'Ecole d'Aviation, conservée aux archives départementales sous la cote I R. 42. «*La commune de Cazaux, écrivait le commissaire spécial, comptait avant la guerre 480 habitants, résiniers pour la plupart et propriétaires de petites échoppes.*

*L'Ecole d'Aviation, créée en mai 1914, a fait naître dans Cazaux un commerce inconnu jusqu'à cette époque. Deux catégories de personnel la composent, l'une comprenant les stagiaires qui y font en moyenne 25 jours d'instruction et l'autre le cadre de l'école qui subit rarement des modifications. Ce dernier s'est installé à Cazaux. Ceux qui sont mariés ont fait venir leur famille, tel est le cas de l'adjudant Caunègre, auteur de la lettre de réclamation.... Les habitants escomptant de gros bénéfices se sont même gênés pour pouvoir louer certaines pièces de leurs modestes maisons.*

*Dans la première catégorie se trouvent des militaires de toutes armes dont la plupart dépendent sans compter pendant le court laps de temps qu'ils passent à l'école. Désirant eux aussi loger dans la localité, ils offrent aux propriétaires un prix supérieur pour la location des chambres que ceux-ci ont déjà louées pour une somme plus modeste. Grisés par l'appât du gain les habitants n'hésitent pas à réclamer à leur premier locataire une redevance plus forte, sachant très bien qu'en cas de refus un nouveau preneur s'installera dans le local abandonné.*

*Cette situation est connue de la direction de l'Ecole qui se déclare tout à fait impuissante à y mettre fin. Le mal vient donc de l'école dont les membres, à quelque grade qu'ils appartiennent, gagnent, paraît-il, de l'argent à profusion et le dépensent de même. C'est la guerre et la ruée vers l'argent qui se constate partout...»*

La guerre ne peut tout excuser et l'exploitation des élèves de l'Ecole d'aviation de Cazaux est aussi condamnable que celle des Sénégalais du Courneau. Ce sera la conclusion de ce premier chapitre ; toutefois, nous n'aborderons pas le second sans avoir parlé du drame de Menoy.

La cabane de Menoy se trouvait sur la bordure ouest de la pièce de pins de

Hournpeyran, mais en dehors de la forêt usagère. Devant elle passait le chemin pailé qui reliait le Pilat à la maison forestière des Gaillouneys. En 1916 la cabane était habitée par un garde forestier en retraite et sa femme. Un jour que celle-ci était seule à la maison elle vit entrer un tirailleur sénégalais. Prise d'une peur compréhensible elle prit le fusil de chasse de son mari et tira. L'homme fut tué. Il n'avait probablement eu aucune mauvaise intention et avait quitté le camp de Courneau à la suite d'un de ces coups de folie que les coloniaux appelaient «le coup de bambou». Ce drame navrant fit beaucoup de bruit à l'époque. Il est aujourd'hui tombé dans l'oubli comme la cabane de Menoy qui a disparu ensevelie par la grande dune.

## LES RUSSES

A la fin de 1915 le gouvernement avait envoyé en Russie M. Paul Doumer, futur président de la République, alors sénateur, pour demander au gouvernement du tsar l'envoi d'un contingent sur le front français destiné, d'une part à pallier le manque d'effectifs, d'autre part à matérialiser la fraternité d'armes franco-russe.

Au cours de l'année 1916 quatre brigades russes quittèrent la Russie pour la France.

D'après la Revue Historique des Armées de l'année 1965 les officiers devaient être tous de carrière, volontaires, et parler français. Les cadres subalternes et les hommes de troupe devaient être également volontaires et, si possible, sachant lire et écrire.

Ils devaient être âgés de 21 à 25 ans. «*Ceux du régiment formé à Samara, ville sur la Volga, devaient être blonds et avoir les yeux bleus. Ceux du régiment formé à Moscou devaient être châtains et avoir les yeux gris*» (sic). Parmi les blonds aux yeux bleus, il y avait un sergent qui devint durant la seconde guerre mondiale le Maréchal Malinowski.

Une partie du contingent s'embarqua à Arkangelsk, à l'extrême ouest de la Russie, contourna la Scandinavie et débarqua à Brest. L'autre partie après un voyage de 21 jours en chemin de fer à travers la Sibérie, s'embarqua à Dayren, port de Corée devenu japonais en 1905, et débarqua via Singapour et le canal de Suez le 15 avril 1916 à Marseille où l'accueil fut triomphal.

Les 2ème et 4ème Brigades furent affectées à l'armée française d'Orient, les 1ère et 3ème Brigades restèrent sur le sol français et furent engagées en Champagne à l'est de Reims. Elles gagnèrent chacune une citation à l'ordre de l'armée française. En avril 1917, c'est en France l'échec, après trois ans de lutte, de l'offensive du Général Nivelle sur laquelle avait été fondée trop d'espoirs.

En mars 1917 avaient débuté en Russie les premiers mouvements révolutionnaires qui devaient aboutir à la Révolution d'Octobre, à l'armistice de Brest-Litovsk le 15 décembre 1917 et à une paix séparée avec l'Allemagne le 3 mars 1918, préfiguration des accords Hitler-Staline de 1939.

Du côté français, le moral était très bas. Il ne faut pas s'étonner s'il l'était encore davantage dans les unités russes servant sur le front français, travaillées par les nouvelles en provenance de leur pays. Dans l'armée française des mutineries, dont l'ampleur fut à peine soupçonnée à l'époque par l'opinion, mirent la France au bord de l'abîme. Désigné pour remplacer le Général Nivelle, par son seul prestige,

par sa connaissance du soldat, son sens de l'humain, le général Pétain rétablit l'ordre dans l'armée et releva le moral du combattant, méritant ainsi la reconnaissance de la Nation.

Les généraux russes commandant sur le front de Champagne ou sur le front d'Orient : Lohvitsky, Dieterichs, Marouchewsky, Léontiev et Taranovsky n'avaient pas le rayonnement du général Pétain. Au reste, qu'auraient-ils pu faire ? La révolution russe couvait depuis trop longtemps et, il faut bien le reconnaître, était justifiée depuis trop longtemps. Sur leur territoire national les soldats russes désertaient en masse, abandonnant leurs positions aux Allemands. Sur le front français les deux brigades russes refusèrent de continuer la lutte aux côtés des alliés et furent repliées sur le camp de Mailly, près de Troyes. Les soldats russes « n'ont plus qu'une idée : rentrer chez eux pour ne pas être oubliés lors de la répartition des terres. Des soviets régimentaires se constituent où l'on palabre à longueur de journée sur le sens de la guerre, le rôle du peuple, l'avenir de la Russie ».

Le commandement français s'inquiète avec juste raison et trouvant le camp de Mailly trop près de la zone des armées regroupe toutes les unités russes dans le Massif Central, au camp de La Courtine « Ainsi se trouvent réunis seize mille hommes, que personne n'a songé à désarmer. Une de ces deux brigades, composées de recrues originaires de Moscou, est déjà bolchévisée, l'autre reste dans l'attente des événements. Des collisions devenant inévitables, pour les prévenir l'autorité militaire dirigea les loyalistes sur Felletin, dans la région d'Aubusson, où ils purent s'acclimater et firent même, dit-on, danser les villageoises ».

Mais à La Courtine, les choses se passèrent moins paisiblement. Les « Courtintins », comme on les appelait, se faisaient menaçants et exigeaient leur rapatriement. Quand on leur dit que, faute de bateaux le gouvernement provisoire russe s'y opposait, la révolte éclata. Pour la mater le commandement russe improvisa une force de répression composée d'éléments fidèles..... Des unités françaises se tenaient à l'arrière, prêtes à les épauler.

Les habitants furent invités à évacuer le bourg de La Courtine et, après une sommation en règle, le 16 septembre 1917, l'attaque s'annonça par une canonnade. Les mutins se rendirent le 19 septembre. L'événement sema l'effroi dans la population civile locale qui fit courir le bruit de milliers de morts. En fait les Russes n'eurent que neuf tués et une cinquantaine de blessés.

En Russie le gouvernement provisoire avait cédé la place aux Soviets et comme on disposait maintenant d'un nombre suffisant de bateaux l'autorité militaire française proposa aux Russes de La Courtine de les rapatrier, mais ceux-ci se mirent à se persuader qu'une fois en mer on les jetterait pardessus bord et exigèrent qu'une autorité française s'embarquat avec eux pour leur servir de garantie, ils avancèrent même le nom du Général Joffre. Dans ces conditions il n'y avait plus qu'à les disperser pour les rendre moins dangereux. Les bolchéviques irréductibles restèrent au camp de La Courtine en attendant d'autres destinations, les éléments les plus calmes furent dirigés sur le Courneau que l'on fit évacuer par les Sénégalais.

Ce furent 8 000 hommes en débandade qu'hébergea le camp du Courneau pendant l'automne 1917 et les premiers mois de 1918. Pendant son séjour au Courneau cette troupe désœuvrée n'obéit qu'à ses Soviets, passant son temps à discuter politique et à boire.

André Rebsomen dans son livre « Arcachon et ses environs pendant la guerre »

et dans ses notes personnelles a décrit le comportement des Russes en dehors du camp : ils ne connaissent sur la route ni la droite ni la gauche, passent en bicyclette devant les autos qui pour les éviter doivent se jeter dans le fossé. Les chariots « conduits par un soldat plus ou moins ivre circulent au grand galop passant d'un bord à l'autre dans un terrible roulis, à la grande frayeur des autres véhicules, des inoffensifs piétons ou des paisibles cyclistes. »

Dans les rues d'Arcachon et de La Teste, ils se promènent avec des bouteilles de liqueurs ou d'alcool, s'arrêtant pour boire. Les cafés, en effet, ont reçu l'ordre de ne plus leur servir d'alcool au détail. Ils achètent alors des bouteilles de rhum, de curacao, de bénédictine... qu'ils boivent dans la rue ou dans une chambre d'auberge ou d'hôtel qu'ils ont louée à plusieurs « Tous les soirs des patrouilles de cavaliers russes se promènent dans Arcachon pour ramener leurs soldats ivres. D'ailleurs, ils sont très calmes et semblent tenir du bétail ruminant plutôt que du genre homme ».

Il doit y avoir encore à La Teste des personnes se rappelant avoir découvert, en ouvrant leurs volets le matin, un Russe ivre mort, dormant étendu sur le pas de leur porte ou dans leur jardin. Inutile de dire que le soir chacun se barricadait chez soi.

Pour en finir comme il n'était pas possible de les rapatrier avant la fin des hostilités, on donna aux Russes du Courneau le choix entre La Légion étrangère française, des unités de travailleurs et une Légion russe à créer qui serait engagée sur le front français. La Légion étrangère française eut quelques volontaires, il y en eut un plus grand nombre pour la Légion russe, la masse opta pour les unités de travailleurs.

En gare de La Teste les Russes prirent le train par détachements successifs pour la destination de leur choix. Par mesure de précaution les abords de la gare étaient gardés par des tirailleurs sénégalais, le coupe-coupe à la main, et de la cavalerie était maintenue, à proximité. Il n'y eut pas d'incident.

Les unités de travailleurs furent employées dans l'est et le centre de la France. La légion russe fut affectée à la Division marocaine. A partir du 7 mars 1918 elle combattit vaillamment et participa à l'occupation de l'Allemagne après l'armistice. Elle reçut la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre ayant été citée deux fois à l'ordre de l'armée.

Dans la Marne, près de Saint Hilaire le Grand, sur la route de Mourmelon à Auberive, se trouve une chapelle commémorative de style novgorodien et un cimetière où sont enterrés les officiers et soldats russes morts au champ d'honneur, en France.

C'est avec soulagement que la population testérine avait regardé partir les Russes car ils avaient suscité de sa part beaucoup de plaintes. A la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 1917, le conseiller Nouaux avait demandé au maire Pierre Dignac ce qu'étaient devenues les plaintes concernant les Russes : celui-ci avait répondu : « Pas un jour ne se passe que je ne m'occupe de cette question qui devient intolérable et qui me crée personnellement de sérieux désagréments administratifs. Le Président du Conseil est saisi d'une plainte largement justifiée »

## LES AMÉRICAINS

Les Etats-Unis déclarèrent la guerre à l'Allemagne le 6 avril 1917 et le 13 juin

1917, le général Pershing débarquait à Boulogne avec un détachement précurseur. Les gros arrivages de troupes commencèrent le 26 juin à St Nazaire et les premiers soldats américains tombaient au champ d'honneur sur le front français en novembre 1917. Simultanément les Américains étendaient avec l'esprit de méthode et d'organisation qui les caractérisent, leur infrastructure sur l'ensemble du territoire.

Autour du Bassin d'Arcachon, ils eurent une base d'hydravions au Cap-Ferret, une station de dirigeables à Gujan-Mestras, un camp d'artillerie au Courneau. Lorsque la désinfection des casernements laissés par les Russes fut terminée, les brigades d'artillerie se succédèrent au Courneau à un rythme rapide de juillet à décembre 1918. Le mois de septembre 1918 fut le mois de pointe avec 15.000 hommes.

Malgré toutes leurs mesures d'hygiène les Américains, qui avaient pris l'hôpital du camp à leur compte, enregistrèrent 87 décès.

Les Américains quittèrent le bassin d'Arcachon dans le courant de mai 1919 ne laissant que des regrets dans la population avec laquelle ils s'étaient efforcés de communiquer, lui donnant en spectacle des matches de base-ball qui la changeaient du rugby local et lui offrant des concerts. Les auditeurs se pressaient à ces derniers, mais bien que le jazz de l'époque n'ait pas encore atteint la tonalité du «rock» qui sévit de nos jours, beaucoup d'oreilles françaises étaient encore rétives à ces rythmes empruntés aux nègres américains. Ainsi André Rebsomen note-t-il : *«Dimanche 28 juillet 1918. Nous avons assisté sur la place Thiers à un concert donné par la musique d'artillerie des Américains : musique de Peaux-Rouges, trois soldats chantent accompagnés par l'orchestre aussi faux qu'ils peuvent».*

Le 5 mai 1919, le général Pershing, commandant en chef les forces expéditionnaires américaines, écrivit au maire de La Teste : *«Monsieur le Maire. Sur la liste des villes françaises qui ont bien voulu exempter les forces expéditionnaires américaines des droits d'octroi, j'ai le grand plaisir de relever le nom de celle que vous administrez et dans laquelle les militaires américains ont constamment reçu un si excellent accueil.*

*Je tiens à vous dire en leur nom et au mien combien nous avons été touchés de cette marque de sympathie et vous prie de transmettre au conseil municipal et à la population de La Teste de Buch l'expression de notre vive reconnaissance».*

La part des Américains dans la victoire de 1918 fut déterminante. En effet l'armistice signé par les Russes le 15 décembre 1917 avait permis aux Allemands de transférer sur le front de l'ouest de nombreuses divisions si bien que les effectifs alliés sur ce front se trouvèrent dans une position d'infériorité dangereuse. Ce fut l'arrivée des troupes américaines qui rétablit l'équilibre.

Le 29 novembre 1918 le Conseil Municipal de La Teste donna à la route qui va de la rue des Alliés au cimetière, le nom de rue des Américains. En 1964 cette rue fut débaptisée pour recevoir comme nouveau nom celui de Gustave Loude. Rien ne rappelle plus maintenant à La Teste le séjour qu'y firent nos alliés américains durant La Grande Guerre.

## LE CIMETIERE DU COURNEAU

Le 8 juillet 1916, le Conseil Municipal de La Teste donna son accord pour

l'expropriation par l'Etat d'un hectare à Natus de haut, dans la forêt usagère, pour l'inhumation des Sénégalais. En 1917 la parcelle expropriée se révéla insuffisante et le 21 juillet son agrandissement fut décidé. A cette occasion le docteur Sémiaac, premier adjoint, dont on attendait une meilleure connaissance du statut de la forêt usagère, demanda que le prix de la vente du terrain et des pins abattus soit partagé entre propriétaires et usagers, ce qui était une méconnaissance complète des droits des uns et des autres car, si les pins appartiennent à la fois aux usagers et aux propriétaires, le sol n'appartient qu'à ces derniers. La proposition Sémiaac fut donc rejetée avec vigueur.

Les Américains ne voulurent pas enterrer leurs morts à côté des Sénégalais et demandèrent un cimetière particulier. On leur accorda les parcelles 114 et 116 du plan cadastral sur le côté nord de la piste, en face du cimetière des Sénégalais, également en forêt usagère.

Quatre-vingt-sept soldats furent enterrés dans la parcelle qui avait été réservée aux Américains. Après la guerre soixante six corps furent rapatriés aux Etats-Unis et vingt et un transférés au cimetière militaire américain de Suresnes, vraisemblablement après 1924, date de parution du livre d'André Rebsomen, car dans ce livre, il décrit au présent l'ordonnance des tombes et le calme poétique de ce champ de repos au milieu de la forêt.

Les exhumations terminées l'Etat mit en vente aux enchères publiques le terrain qu'il avait acheté, après expropriation, en 1918. Cette vente créa de l'agitation parmi la population, suscita des polémiques et toute une campagne d'affiches. Les défenseurs des droits d'usage exigeaient en effet, que la parcelle vendue redevienne forêt usagère ce qui était incompatible avec la réglementation en vigueur interdisant à l'Etat de vendre avec une servitude d'usage.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucune trace au Natus de bas, de l'ancien cimetière américain. Les Sénégalais et les Russes, eux, sont toujours à Natus de haut, sous un terre planté de grands pins. Pendant de nombreuses années leur cimetière fut laissé à l'abandon. Les vaches allaient pacager au milieu des tombes. La plupart des Sénégalais étant de religion musulmane et les musulmans ne laissant pas la terre reposer directement sur les corps, beaucoup des buttes qui recouvraient ces tombes s'étaient effondrées et, ici et là, apparaissaient des ossements. On finit par clôturer, puis on éleva une petite pyramide sur laquelle fut apposée une plaque indiquant qu'ici reposaient 900 sénégalais et 12 soldats russes. Ce n'est qu'en 1967 que le cimetière militaire du Natus prit sa physionomie actuelle.

Au cours de l'été 1967 un mémorial aux proportions architecturales remplaça la trop modeste pyramide. Oeuvre de l'architecte Phihl, il a été élevé sur initiative du Souvenir Français grâce aux subventions du Ministre des Anciens Combattants, du Président de la République de la Côte d'Ivoire, des Sociétés d'Anciens Combattants et des municipalités des bords du Bassin. Sur ce monument une plaque rappelle qu'au Natus reposent *«900 soldats sénégalais et 10 soldats russes morts pour la France»* Pour respecter la vérité il aurait été préférable que soit gravé sur le marbre : *«Ici reposent 900 soldats sénégalais morts pour la France et 10 soldats russes».* En effet le militaire d'un pays étranger, allié de la France, servant dans l'armée de son pays ne donne sa vie que pour son pays. Les russes du Courneau sont d'autant moins *«morts pour la France»* qu'en 1917 ils durent être retirés du front parce qu'ils refusaient de continuer la lutte aux côtés de l'armée française.



Le monument fut inauguré le 1er novembre 1967 au cours d'une belle cérémonie à laquelle participaient de nombreuses associations d'Anciens Combattants. Les honneurs militaires ne furent rendus que par l'Armée de l'Air, l'Infanterie de Marine, seul corps de troupe survivant de cette armée coloniale française à laquelle avaient appartenu les soldats sénégalais du Courneau, ayant été oubliée. En tête des personnalités civiles se trouvaient M. Ichard, maire de La Teste, M. le Député Cazenave, un représentant de la République du Sénégal, M. Pierre Dignac, ancien maire de La Teste et ancien ministre, M. l'abbé Labat, délégué régional du Souvenir Français, M. Jaucourt-Perroy, président du Comité Local, enfin M. Léonovitch, représentant de l'Association des Officiers russes anciens combattants sur le front français, qui avait séjourné au Courneau en 1917-1918 et était reparti ensuite avec la Légion russe combattre sur le front français.

Des discours furent prononcés mais aucun orateur ne rappela qu'à quelques dizaines de mètres avait également existé un cimetière américain où avaient reposé les corps de 87 joyeux garçons venus au secours de la France en 1917.

Peut être que cet oubli sera réparé un jour et qu'une stèle sur le bord de la route rappellera que derrière elle, il y eut un cimetière de soldats américains sur la porte d'entrée duquel on pouvait lire cette très belle inscription, notée à l'époque par André Rebsomen et traduite par lui :

*« Dans ce camp remplie de renommée éternelle  
« La tombe est une tente où chaque soldat dort ;  
« Tandis que la gloire, comme une sentinelle,  
« Monte la garde de ce bivouac de la mort ».*

Mais ce n'est pas par cette citation que je conclurai cette conférence. J'ai lu, en effet, au cours d'un pèlerinage en Corse, en septembre 1983, dans le cimetière de Bonifacio sur un monument élevé à la mémoire des Bonifaciens morts pour la France, l'inscription latine suivante qui s'applique remarquablement à tous les soldats morts pour leur patrie au cours des guerres :

*« Terram tenet corpus, nomen lapis, animam caelum »*  
(La terre conserve leurs corps, la pierre leurs noms, le Ciel leurs âmes).

Jacques Ragot

#### REFERENCES :

- André Rebsomen : « Arcachon et ses environs pendant la guerre »
- Revue historique des Armées, N° 1 de l'année 1965
- « Le Monde » du 18-9-1957, article de M. Albert Mousset

## La Vie de la Société et Revue de la Presse

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale s'est tenue à Arcachon, le 17 novembre 1984 devant une trentaine d'adhérents mais de nombreux pouvoirs avaient été reçus.

- 1) Elections au Conseil d'Administration : MM. AUFAN, LABAT et THIERRY ont été réélus.
- 2) Rapport financier : la situation financière est restée bonne grâce à l'apport constitué par la vente du « tiré à part » consacré à la « Ville d'Hiver ». Compte tenu du tassement possible des effectifs et de l'augmentation sensible du coût du Bulletin, et de la récente décision gouvernementale de soumettre les revues culturelles à la T.V.A., la cotisation annuelle a été portée à 60 F pour 1985. Il est rappelé, à ce sujet, que le renouvellement de la cotisation doit intervenir avant le 31 mars prochain.
- 3) Rapport moral : le Président, M. LABAT, récapitula les changements intervenus depuis la fin 1983 dans le fonctionnement de la Société et se félicita de la stabilité des effectifs, comparée aux baisses sensibles que connaissent d'autres sociétés historiques, ainsi que la situation financière qui reste très satisfaisante.

A l'issue de l'Assemblée Générale, M. RAGOT parla de « La chasse autrefois à La Teste de Buch ».

### D É C È S

Deux membres notoires de la Société Historique d'Arcachon sont décédés en octobre dernier. Nous adressons toutes nos condoléances à leurs familles.

Monsieur Georges NEGREVERGNE, Officier de la Légion d'Honneur, Président-Directeur Général des Laboratoires Sarget, âgé de 68 ans.

Monsieur NEGREVERGNE était avec le Docteur CASTET, ancien adjoint au maire de Bordeaux, récemment décédé, le co-proprétaire du domaine de l'«Escalopier» à Audenge. C'est à l'intérieur de ce domaine côtier, anciens prés salés d'Audenge, que sont situées les mottes doubles de l'ancien château carolingien, où bien souvent nous avons conduit les membres de notre Société avec l'aimable autorisation de Messieurs CASTET et NEGREVERGNE.

Monsieur Robert COUACH, décédé le 18 octobre dernier à l'âge de 88 ans, propriétaire des vastes prés salés de La Teste qui ont fait l'objet de l'étude et de la thèse de doctorat de notre ami Franck BOUSCAU.

## CONGRES

Messieurs RAGOT et LABAT ont représenté notre Société au Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest qui s'est tenu à Blaye les 6 et 7 octobre dernier.

Monsieur RAGOT a fait une communication sur le Père TAFFARD, originaire de La Teste, qui s'était illustré à Blaye au 18ème siècle.

Nous avons également assisté au Congrès de l'Association des Archéologues d'Aquitaine qui s'est tenu à Bordeaux en novembre.

## REVUE DE LA PRESSE

### LES BOURBON-BAZIAN, barons d'Audenge, Parentis ...

La revue «L'intermédiaire des chercheurs et curieux» consacre plusieurs pages de son numéro de juin 1984 aux Bourbon-Bazian. Dans l'une des trois correspondances traitant du sujet, G. TRAINÉAU se réfère à notre étude publiée dans les numéros 23 et 24 de notre revue.

Nous sommes en mesure d'apporter sur cette question des précisions nouvelles.

— G. Trainéau commence son article en notant : «Bourbon-Bazian, aujourd'hui Bazian». Il n'en est rien. Dans le texte notarié de 1575 cité ci-dessous, le nom est clairement orthographié avec un «Z» et non un «S».

— Nous avions indiqué que la Dame Suzanne Dupuy, veuve de Gaston de Bourbon, avait procédé à la donation partage de ses seigneuries entre ses deux fils, le 21-1-1575. Nos informations étaient partielles et de seconde main ; il s'agissait d'un extrait de cet acte déposé aux archives départementales des Landes. Or, nous avons, depuis 1980, trouvé non seulement le texte intégral de ce contrat dans le registre des Insinuations de Guyenne, mais aussi - ce qui était complètement imprévu sinon inespéré - la minute même de cet acte de donation établi par le notaire de Biscarrosse qui était déclassé et isolé dans les registres de ce notaire ! Son intérêt est grand tant pour l'histoire des familles de Biscarrosse que pour les précisions qu'il contient au sujet d'Audenge. Nous le reproduisons dans un prochain numéro.

— Les Bourbon-Bazian se maintiennent dans la région du Pays de Born bien après

la vente de la Baronnie d'Audenge-Andernos-Lacanau. Leur dernier acte important fut la vente des paroisses de Parentis, Ste Eulalie et St Paul à Jean-Marc de Caupos, déjà vicomte de Biscarrosse, qui eut lieu le 26-7-1686. Cet acte sera aussi reproduit.

— Les amateurs de tourisme historique peuvent faire la connaissance du château de Bazian, dans le Gers. Ce grand bâtiment, d'époque renaissance, n'est pas totalement ruiné. Il se trouve précisément dans le tout petit village de Bazian - qui semble lui aussi à peu près abandonné - situé tout près de la route de Vic-Fézensac à Mirande.

## SOUVENIRS D'UN OFFICIER

Le dernier ouvrage de Jacques Ragot a fait l'objet d'une critique élogieuse dans le «Figaro» du 7 novembre dernier :

*«De Gaulle, la Légion, l'Algérie, souvenirs d'un officier» ; le titre de cet ouvrage est volontairement banal. Et pourtant, ce petit livre bourré d'anecdotes, de faits vécus, est un chef-d'œuvre d'écriture militaire. Un style net, concis où chaque mot est juste, un paysage tracé en quelques phrases et sous cette sobriété de termes, l'impression d'une culture saine et solide, l'expérience d'un officier de troupe chevronné.*

*De Gaulle, Jacques Ragot l'a connu en 1927 au 19ème B.C.A. en garnison à Trèves. Le chef de bataillon de Gaulle était alors un homme jeune, grand, mince, le visage sévère, la voix cavernueuse. Très élégant, il portait de très belles bottes noires et des gants beurre frais.*

*Un jour d'inspection, de Gaulle demande à un chasseur de détacher un outil de son sac et demande à quoi sert cette pelle-bêche.*

*«A creuser un trou individuel, à aménager son poste de combat, à se protéger, à faire un emplacement de tir...». Un long silence polaire... Puis de la touche olympienne de De Gaulle tombent ces paroles définitives : «Une bêche, ça sert à bêcher...».*

*La Légion, c'est l'ancienne Légion. Celle des princes, des aventuriers, des tatoués, des «filles de douceur», mais aussi celle de ces fameuses compagnies montées : deux légionnaires pour un mulet «changez-montez» toutes les heures. Les randonnées sous le soleil et les sentiers pierreux du Grand Atlas, la source bleue de Meski, le grand arpi des tribus berbères, les tentes noires des caïds, immenses vaisseaux noirs à quille renversée. Un portrait saisissant du prince Aage de Danemark, défilant monté sur une sorte de percheron proportionné à la taille monumentale de son cavalier et poilu aux paturons. L'Algérie, c'est la troisième guerre avec ses rebelles tapis dans les forêts de chênes-lièges et les décharges de chevrotine effroyablement mortelles de leurs fusils de chasse. Les victimes égorgées pour avoir refusé de payer l'impôt. Les accrochages répétés, les trains qui sautent, les patrouilles de nuit, les sabotages, le scénario minutieusement tenu à jour d'une guerre d'usure menée sans défaillance. Jusqu'à l'adieu aux armes et l'humiliation du repli.*

*Un récit dense, digne, traversé d'images superbes : des bois d'eucalyptus géants sur fonds de dunes dorées, des sommets couverts de forêts de cèdres où glissaient encore des panthères. Un cri de fierté dédié à la Légion, arme sûre et indéfectible, emprunté à Gallieni partant pour Madagascar : «Donnez-moi une unité de Légion pour, le cas échéant, pouvoir mourir convenablement».*

P.D.

# TEXTES ET DOCUMENTS

1773

## NAVIGATION DANS LE BASSIN BANCS ET CHENAUX

*La reconnaissance des passes praticables, bancs et chenaux, a été faite en vue de connaître les possibilités d'évacuation des sels produits à Certes. Cette reconnaissance s'est faite à l'aide de la carte qui avait été dressée par l'ingénieur Claveaux, qui avait également établi le plan des salines.*

### MÉMOIRE

«Le sieur Pierre Olive, capitaine du navire «La princesse de Robecq» de Dunkerque, du port de 350 tonneaux, tirant d'eau, en pleine charge 14 pieds et demi, le navire lui appartenant est entré dans le port d'Arcachon le 14 juillet 1773.

Malgré la peur panique qui règne dans toute la marine, et les difficultés que l'on s'était faite de ce port, j'ai voulu en courir les risques, en conséquence je me suis rendu sur les lieux pour en reconnaître par moi-même la possibilité physique, le Sieur Claveaux, ingénieur et officier des dragons de la légion corse, m'a communiqué la carte du Bassin où sont marquées les sondes que j'ai été vérifier avec lui, et ai reconnu qu'il est marqué sur son plan, la passe bonne et praticable.

*Marche.* Parti du bas de la Rivière de la Gironde, le 9 à deux heures du matin, les vents étant de la partie de l'est petit frais de vent et beau clair de lune, et avons dirigé la route au SSO, en cotoyant la côte à une lieue et demi de terre, ou l'on trouve de 22 à 30 brasses d'eau, fond de sable, jusques à l'ouverture de la baie ou Bassin d'Arcachon, ensuite j'ai gouverné au sud pour mettre les deux balises qui sont sur la côte de sable l'une par l'autre, quoique ces deux balises soient fort petites elles se voient de deux lieues, elles doivent rester sur le compas à l'est.

Lorsque avons avec les deux balises l'une par l'autre, vous gouvernez dessus pour enfile le chenal, une fois que vous êtes dans la barre vous trouvez depuis 5 brasses jusques à 7 brasses d'eau, et lorsque l'on est doublé la bature du nord qui doit rester à babord, vous éloignez la terre et le rescif environ d'une portée de pistolet de chaque côté ou vous gouvernez au NNE, il n'est pas possible de se tromper le dit chenal gitant 12 E et SO, on trouve en avançant dans la baie depuis 7 jusques à 14 et 17 brasses.

Quand vous êtes entré la pointe du Bernet et le banc du Muscla qui forment entr'eux un banc qui traverse le chenal, sur lesquels il y a cependant de basse mer 4 brasses et de pleine mer 7 brasses, vous gouvernez en rangeant la terre de tribord le cap à l'est, pour lors vous êtes en dedans dans de tout et mouillés par les 14 et 17 brasses.

De ce mouillage à aller à Certes, la route du compas est à l'est et vous mouillez environ demi-lieue de terre par les 5 brasses et demi et affourché NE et SO.

Après être mouillé j'ai fait le relevé suivant, le banc de Cailloc au N 1/4 NO, distance d'environ une demi encablure.

Et la pointe de Comprian, au SE 1/4 E distante d'environ une encablure.

Etant pour lors à l'ouverture des 4 chenaux dans lesquels il y a depuis 4 brasses et demi, jusques à 5 brasses dont les relevés sont ci-après.

Le chenal de Certes à l'est )  
celui de la Bougeze au S.E. ) le tout du compas  
celui de Lanton au N.E. 1/4 N )

Les dits quatre chenaux répondent à celui ou je suis mouillé on peut faire le tour des bancs qui les environnent avec un navire d'un grand tirant.

Autant les abord sont effrayants et critiques, autant le dedans est superbe et agréable, cependant avec des connaissances du local, on peut si sauver et y mettre tout navire en sûreté de quelque grandeur qu'ils puissent être».

A.D. Agen Fonds Durfort 38 J 23

1792

## LA DÉMOLITION DU PRIEURÉ DE COMPRIAN

*Lors de la publication de notre étude sur le prieuré de Comprian (Bulletin du 1er trimestre 1973) nous ignorions encore la date exacte et les modalités de la démolition de l'église de Comprian.*

*Un contrat fut bien établi, à ce sujet par le notaire Baleste-Marichon de La Teste le 30 janvier 1792, soit 6 mois après l'achat du prieuré par Marie Portié. Il apparaît donc clairement que les Cravey, comme tous les autres acquéreurs d'églises avaient l'intention de spéculer sur la pierre blanche qu'ils pouvaient récupérer.*

*Toutefois, en cours de travaux, les Cravey modifièrent un peu leur plan. Si le clocher, les absides, la façade furent démolis, les gros murs furent conservés et permirent la transformation des lieux en bâtiments agricoles.*

P. LABAT

MARCHÉ  
30 Janvier 1792

Par devant le notaire royal à La Teste de Buch, chef lieu de canton, district de Bordeaux, département de la Gironde, soussigné.

Sont présents Sieur Gérard Cravey, cultivateur, habitant de la dite paroisse de La Teste, agissant au nom et comme mari de Demoiselle Marie Portié, son épouse d'une part.

Et François Devaux, maçon, habitant de la paroisse de Biganos, ce jour en étude, d'autre part.

Entre lesquelles parties a été convenu et demeuré d'accord de ce qui suit :

- 1) Le dit Devaux, promet et s'oblige de décarreler l'église de Comprian appartenant à la dite Dame Cravey
- 2) Le dit Devaux s'oblige de découvrir le corps, le clocher, et les chapelles de la dite église, d'en sortir toute la tuile, sans l'endommager autant que faire se pourra, et de la ranger, ainsi que le carreau, dans un chai qui sera indiqué par le dit Sieur Cravey
- 3) De sortir toutes les poutres, et autres pièces de bois, sans nulle exception, qui se trouveront attachées aux charpentes, tant du corps de l'église, que du clocher et des trois chapelles de la dite église, de même que les lambris, chevrons, et...., et de ranger le tout dans un chai qui lui sera aussi indiqué par le dit Sieur Cravey, sauf des poutres qui seront mises à côté du dit chai.
- 4) S'oblige le dit Devaux de démolir et abattre généralement tout le corps, le clocher, les trois chapelles et autres batisses dépendantes de la dite église du prieuré de Comprian, sans en rien excepter que la maison de la cure, et le mur du jardin, mais autrement toutes les dites batisses, et ce, depuis le haut jusques aux fondements. Se soumettant à cet égard, le dit Devaux, que le dit Sieur Cravey en fasse faire la visite et vérification aux frais et dépens du dit Devaux, et s'il y reste de la pierre dans les fondements. Celui-ci s'oblige d'en supporter, non seulement les frais de visite et fouillement, mais encore ceux des journées qui seront employées à sortir la dite pierre, ce qui fait une condition substantielle des présentes. S'obligeant en outre le dit Devaux, de ne porter aucun dommage aux pierres de taille, ni aux piliers qui supportent et forment les trois chapelles.
- 5) Et si par les manœuvres que le dit Devaux mettra en ouvrage pour faire les abatisses des dites batisses, il vient à porter du tort et dégrader les pierres de taille et piliers dont s'agit à l'article précédent, il s'oblige d'en tenir compte au dit Sieur Cravey, sur le prix ci-après fixé, et ce, au dire et estimation d'experts, qui seront pris à l'amiable, pour éviter toute discussion judiciaire entre les parties.
- 6) S'oblige le dit Devaux de ranger les dites pierres de taille et moëllons en pile de dix toises carrées chacune, afin d'en faciliter la vente au dit Sieur Cravey, et dans le cas où la pierre de taille ne pourrait pas supporter la pluie, le dit Devaux s'oblige de la ranger dans l'endroit qui lui sera indiqué par le dit Sieur Cravey. Sous l'obligation, encore que le dit Devaux, par ses opérations, ne gênera nullement les passages des bestiaux, avec bœufs et charrettes, ni des personnes, mais qu'il aura autrement l'option de la ranger à l'endroit le plus commode et à portée, pour s'éviter d'autant les frais de transport.
- 7) S'oblige le dit Devaux de démolir principalement et d'ici à la fin du mois de mai prochain, le corps de la dite église de Comprian, et des trois chapelles, seulement

jusques à fleur de terre, c'est à dire jusques aux fondements qui n'y sont pas compris dans cette époque ; et d'ici au mois de janvier de l'année prochaine 1793, les fondements ci-dessus dans toute leur profondeur, le clocher, et le reste des autres batisses y compris tous leurs fondements autant qu'ils se continuent aussi dans leur profondeur. Enfin le dit Devaux sera tenu de dépouiller tous les fonds de la dite église et dépendances, de la pierre qui s'y trouve, sans exception, et de remplir toutes ses obligations envers le dit Sieur Cravey, à l'effet que celui-ci soit entièrement rempli et satisfait.

Moyennant ce, le dit Sieur Cravey au dit nom de qu'il agit, promet et s'oblige de payer et délivrer au dit Sieur Devaux la somme de 600 livres, pour acquit de toutes les obligations que le dit Devaux demeure tenu de remplir, suivant le détail ci-dessus, savoir 150 livres par carreau, tuiles, bois de charpente, tant du corps de l'église que des trois chapelles et des piliers, les murs en pierre ou moëllon, et pierre de taille seront démolis et abattus, et rangés en pile de 10 toises carrées, et mis à l'endroit indiqué au désir de l'article 6 des présentes, pareille somme de 150 livres, lorsque le clocher et fondements seront sortis et abattus, autres 150 livres à la fin de tous les ouvrages ; et enfin le dernier pacte de 150 livres, trois mois après toutes les opérations finies, à compter du jour qu'elles seront reconnues, agréées et acceptées par toutes parties, comme conformes aux conventions ci-dessus, le tout à peine de dépens, dommages et intérêts.

Et pour l'exécution des présentes, les parties obligent tous leurs biens meubles et immeubles, présent et à venir soumis à justice.

Fait et passé, à La Teste, en l'étude du notaire soussigné, l'an 1792, le 30 du mois de janvier, avant midi, en présence de Gabriel Pinel, serrurier, et Sieur Pierre Louis Bénazet, négociant, habitant de La Teste, témoins requis.

Le dit Sieur Cravey et le dit Sieur Bénazet ont signé, non le dit Devaux, ni le dit Pinel, qui ont déclaré ne savoir de ce interpellé.

Signé MARICHON

2 GERMINAL AN IX

ARES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANDERNOS SUR LES DROITS  
D'USAGE ET LA PROPRIÉTÉ DES LANDES D'ARES

*Le texte ci-après est extrait du dossier des A.D.G. «Andernos - Procès communaux» - série O*

*Il est le texte fondamental à partir duquel les maires d'Andernos allaient revendiquer les landes d'Arès et aboutir à des transactions mettant fin à de longs et onéreux procès.*

*Aucun des textes anciens auxquels il fait référence n'a été conservé dans les archives municipales ou départementales.*

*De toute évidence ce texte de l'an IX n'est pas l'œuvre personnelle du maire d'Andernos mais d'un juriste très avisé, parfaitement informé de l'histoire de la baronnie d'Arès.*

Aujourd'hui deuxième germinal an 9ème de la république française une et indivisible, le Conseil Municipal de la commune Dendernos assemblé en vertu de l'arrêté du conseiller d'Etat préfet du département de la Gironde du 26 ventose dernier qui autorise le Conseil Municipal à rester assemblé pour délibérer sur les objets énoncés dans la lettre du maire de cette commune du 24 ventose aussi dernier tendant à autoriser le maire sur la nécessité d'intenter une action contre le citoyen Heriban, qui se permet journellement de troubler les habitants d'Arès, commune Dendernos, dans la possession où ils sont notamment de jouir de paccages et couper de la bruyère et du jonc, dans divers fonds à eux concédés par les ci-devant seigneurs d'Arès.

Vu la transaction passée entre Jean-Baptiste Laville, Seigneur d'Arès, et les habitants du dit Arès du 11 mai 1702 retenue par Dubosq notaire dans laquelle il paraît que le 30 juillet 1506 Jean Durfort, propriétaire de la terre d'Arès fit en faveur des habitants une concession conçue en ces termes :

« A baillé à fief nouveau aux habitans les terres, domaines et héritages, padouens et autres choses étant dans la dite terre d'Arès et à lui appartenant limitée et confrontée.

D'un côté vers le midi à la Berle qui fait séparation de la terre du dit Arès et celle Dendernos.

D'autre côté au ruisseau qui fait la séparation de la dite terre d'Arès, et celle Dignac, et dure le long de l'hîme de la mer de l'un bout, jusqu'à Lescarret qui est au delà du bois Darpech tirant au lieu de la Saussouse.

A l'exception toutefois des eaux vives et mortes des berles, ruisseaux, mer et rivière, ensemble des places pour bâtir, le bois de chasse et garenne du dit Arpech. Comme aussi les padouens qui sont depuis les dits bois et garenne du dit Arpech tirant au dit Escarret jusque la Saussouse.

Avec faculté aux dits habitans de pouvoir faire paccager et herberger leurs bestiaux dans le dit padouens réservé».

Et sans comprendre les autres terres et domaines qui étaient élevés dans les susdites limites... et ci avant baillées par autre fief aux dits habitans.

Ce bail à fief fut fait moyennant certaines manœuvres que les dits habitans s'étaient engagés de fournir à leur ci-devant Seigneur.

Le prix de ce bail devenait greveux aux habitans ce qui donna lieu à un arrangement entre les habitans d'Arès et la Seigneuresse.

La terre d'Arès confronte d'un côté à l'hîme de la mer, les réserves consistent seulement dans les eaux vives et mortes, les berles, ruisseaux, mer et rivière, dans les places pour bâtir dans le bois de chasse et garenne du dit Arpech, dans les padouens qui sont depuis la garenne d'arpech, tirant à Lescarret jusqu'à la Saussouse, dans les fonds ci avant concédés par autre fief aux mêmes habitans, la faculté de paccager et herbager dans les padouens réservés.

Le prix de ce bail à fief consistait en manœuvres que devaient fournir les habitans.

L'obligation de fournir des manœuvres fut commuée à 20 sols pour ceux des habitans qui tenaient des bœufs et à huit sols seulement pour ceux qui n'en tenaient pas.

Ces conventions furent agréées par Gabriel Daleme avec quelques modifications et devinrent l'objet d'un traité qui eut lieu, entre lui et certains habitans, le

17 juillet 1619 qui est relaté dans la transaction de 1702.

«Par icelui dit contrat les habitans se seraient obligés de payer annuellement audit seigneur solidairement un franc bordelais 5 deniers et un oiseau de rivière pour chacun desdits habitans tenant feu dans le dit lieu d'Arès. Ensemble 20 sols pour chacun d'iceux dits habitans pour les dites manœuvres que chacun d'eux était obligé de faire conformément au contrat du 30 juillet 1506 et à quoi les dites manœuvres ont été commuées par le dit contrat du 17 juillet 1619, et en outre de faire chacun d'eux guet au château du dit Arès».

Quelqu'en fut la cause, les habitans d'Arès laissèrent accumuler des arrérages, Jean-Baptiste Laville, alors Seigneur d'Arès, avait à raison de ce intenté une action contre divers habitans en 1702. Cette action donna lieu au traité du 11 mai 1702 qui est aujourd'hui le titre que les habitans d'Arès ont en leur possession.

Le Seigneur fit la remise de tous les arrérages de rente, déchargea du droit de guet, et abandonna un pignada qu'il avait fait semer,

«qui est situé dans les dits vacans contenus au susdit contrat et consent que d'iceux comme les dites landes et vacans les dits habitans et tenanciers du dit Arès en jouissent et conformément au dit contrat des dits jours 30 juillet 1506 et 17 juillet 1619, à la charge toute fois, que le dit seigneur, du consentement des tenanciers, se réserve d'avoir une portion au dit pignada comme un des tenanciers, dans lequel il pourra comme eux, faire couper du bois, bruc et jaugue pour son usage».

De leur côté, les habitans s'obligèrent :

- 1) A payer une somme de 250 livres de droit d'entrée
- 2) Chacun des habitans solidairement un franc et cinq deniers bordelais et un oiseau de rivière.
- 3) Et chacun des dits habitans en son particulier 19 sols 7 deniers tournois à l'égard de ceux qui tiennent bœuf, 9 sols 7 deniers en ce qui concerne ceux qui ne tiennent pas bœuf, le tout en leur particulier.
- 4) De payer chacun en droit soi, une certaine quantité de poisson de la qualité, quantité, et dans le temps déterminé au dit contrat.

Les rentes en poisson ayant été supprimées par suite des arrêts du conseil du 21 avril et 26 octobre 1739, le seigneur d'Arès s'empara de nouveau du pignada concédé par l'acte du 17 juillet 1619. Les habitans d'Arès sont privés depuis cette époque de la propriété, néanmoins ils ont toujours retiré le bois pour bâtir, et pour tout leur nécessaire qui ne leur a jamais été refusé.

La terre d'Arès a passé successivement dans les mains de Belcier, puis dans celle de la Dame Lemesle veuve Lataste, après la mort de laquelle, elle est retournée dans les mains de Belcier.

Belcier succomba sous la hache révolutionnaire, sa mort transporta pendant quelque temps à la nation la propriété des domaines utiles dépendant de la terre d'Arès.

Quelque temps après, ces biens furent restitués à sa famille, mais l'émigration d'un des enfants donna encore des droits à la nation sur ces mêmes biens, qui depuis sont devenus propriétés nationales par suite du partage qui en a été fait.

Les domaines utiles d'Arès ont été adjugés le 17 floréal an 5 par le département de la Gironde du citoyen Duprada.

On remarque entr'autres biens désignés dans l'adjudication les objets sui-

vants :

Un pred salé à la suite de la garenne d'environ 300 journaux, plusieurs pièces de pins donnant peu de résine, et quarante mille journaux de lande.

Cette adjudication paraît en contradiction non seulement avec la matrice du rolle faite en 1792 dans la commune Dendernos, mais encore par la liste des biens des émigrés dressée par le département de la Gironde le 14 avril 1792, de laquelle il résulte que le propriétaire de la terre d'Arès n'était imposé que pour quarante journaux de lande et nullement pour le pred salé.

Tandis que la commune Dendernos était imposée soit pour 400 journaux de pred salé, soit pour 1950 journaux de lande soit enfin pour 50 journaux de pignada jeune, le domaine d'Arès a été revendu par le citoyen Duprada au citoyen Heribarn aîné. Celui cy a laissé jouir tranquillement les habitants d'Arès du pred salé qui faisait partie de la concession qui leur avait été faite en 1506, soit des landes et vacants composés dans cette même concession.

Il jouissait seulement au préjudice des mêmes habitants du pignada à eux concédé en 1619 et retiré par le seigneur d'Arès à la suite des arrêts du conseil de 1739.

En l'an 7ème, la matrice du rolle de la commune Dendernos, section d'Arès fut formée d'après les mêmes bases et la même contenance déterminée en 1792, sans aucune réclamation de la part du citoyen Heribarn.

Telle était la position respective des parties quand les habitants d'Arès ont cherché à s'éclairer sur leurs véritables droits.

Depuis cette époque, et le 18 germinal an 8ème, le citoyen Heribarn a troublé les habitants d'Arès dans la possession où ils étaient notamment depuis toujours du pré salé faisant partie des fonds à eux concédés, et s'en est attribué la jouissance exclusive, soit en enlevant de force le jonc que les habitans coupaient pour la litière de leurs bestiaux, soit en arrachant des mains des ouvriers les faux dont ils se servaient pour faucher, soit enfin en saisissant les bestiaux qu'ils faisaient paître dans le pré salé, et ne les restituant que moyennant une contribution.

Cette agression du citoyen Heribarn mit les habitants d'arès dans la nécessité de s'éclairer d'une manière plus particulière, soit sur l'étendue de leurs droits, soit sur la manière d'utiliser ces mêmes droits.

Si l'adjudication faite par la nation au citoyen Duprada comprenait des biens indivis avec les habitants du bourg d'Arès, il est certain qu'aux termes de tous les articles compris dans le titre 5 de la loi du 1er floréal an 3ème, les habitants d'Arès auraient dû en réclamer le partage dans le temps prescrit par cette même loi, et que faute par eux de l'avoir fait dans le temps déterminé, ils ne pouvaient plus revenir contre l'acquéreur, ils ne pourraient demander à la nation qu'une portion dans le prix proportionné à la qualité de leurs droits.

Il est également certain que si ces biens eussent été vendus comme appartenant à la commune, on ne pourrait rechercher le propriétaire actuel et que dans cette hypothèse les habitants d'Arès ne seraient admis qu'à réclamer contre la nation le prix qu'elle aurait retiré de ces biens.

Mais telle n'est pas l'hypothèse de la cause.

La nation a vendu le domaine, les droits ayant appartenu à Belcier émigré, et cette vente laisse toujours aux habitants du bourg d'Arès, le droit de revendication, sauf à l'acquéreur sa garantie contre son vendeur.

Le citoyen Duprada ou quoique soit le citoyen Heribarn ne pourrait donc argumenter de son contrat pour évincer les habitants, ils auront toujours la faculté de faire valoir leurs titres de propriété, par cette raison seule que le citoyen Duprada n'a acheté que les biens de Belcier, et non ceux des habitants d'Arès, et qu'il faut toujours en venir à la question de fait, à qui appartenaient les biens vendus ?

D'un côté, les habitants d'Arès ont payé la somme stipulée dans la transaction de 1702 pour le droit d'entrée de la concession du pignada ; de l'autre, depuis l'abolition des redevances en poisson, ils ont constamment payé la redevance en argent jusqu'à la suppression des droits féodaux.

Sous tous ces rapports, le Conseil Municipal de la commune Dendernos, considérant que l'intérêt des habitants du bourg d'Arès exige qu'il soit pris des mesures promptes pour empêcher le citoyen Heribarn de continuer à les troubler dans la jouissance de leurs droits.

Considérant que ce citoyen depuis le moment du trouble, exige des habitants, pour droit de paissance dans le pred salé, des contributions très fortes, envers ceux des habitants qui envoient paître leurs bestiaux, sans agrément, et qu'il actionne en paiement.

Considérant que le trouble occasionné par le citoyen Heribarn remonte au dix huit du courant, et qu'il est essentiel de ne pas laisser passer l'année du trouble sans intenter l'action. Arrêté.

Article premier

Le Conseil Municipal de la commune Dendernos autorise le citoyen Coutaud, maire de la dite commune à intenter au nom des habitants du bourg d'Arès une action au possessoire contre le citoyen Heribarn aîné, acquéreur du domaine utile ayant autrefois appartenu à Belcier émigré, sur le trouble apporté le 18 germinal an 8e et continué par ce citoyen, à la jouissance paisible des habitants d'Arès des padouens, pred salé, à eux originairement concédés.

Article 2ème

D'intenter pareillement une seconde action au pétitoire contre le dit Heribarn sur l'envahissement que se sont permis les ci-devant seigneurs d'Arès de s'emparer des pignadas que leurs devanciers avaient concédé aux mêmes habitants.

Article 3ème

La présente délibération sera transmise par le maire, au citoyen, conseiller d'Etat, préfet du département de la Gironde, pour être soumise à son approbation.

Article 4ème

fait et arrêté dans la maison commune Endernos.

Les jour, mois et an que dessus

signatures : Gardère - Ducamin, fils aîné - Ducamin - Chasseloup fils - Seguin - Berland - Villatte aîné - R. Minaut - Couttaud, maire

1812

GUJAN

LE CONTROLE DES AUBERGES ET CABARETS  
REGISTRE POUR LE SIEUR ROMAIN DUTRUCH, CABARETIER

Nous, Pierre Dailleau, adjoint au maire de la commune de Gujan, avons, en exécution de l'article 7 de l'arrêté de Monsieur le Préfet du premier de ce mois, paraphé le présent registre contenant huit feuillets, pour servir à inscrire les noms, qualité, domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de tous ceux qui coucheront chez le dit Sieur Dutruch, cabaretier, même une nuit et de se faire exhiber leur passe port, il devra désigner sur le champ à l'autorité locale ceux qui n'en seraient point munis, faute de quoi il sera déféré au Tribunal compétent pour être condamné à une amende du quart du droit de sa patente et il demeure d'ailleurs civilement responsables des désordres et des délits commis par ceux qui logeront dans sa maison.

(ici timbre de la mairie)

A Gujan, le 26 septembre 1812  
Dailleau, adjoint

Le 27 septembre 1812

Est arrivé chez moi Jean Poszy, portefaix, sa femme, sa fille, de la ville de Cazac, département de Marengo, domicilié à Bordeaux, qui m'a exivé (sic) sa carte de sûreté délivrée à Bordeaux le 22 juin 1812 qui m'a déclaré vouloir loger chez moi. Est parti Jean Poszy et les nommées ci-dessus le 1er octobre.

Il s'agit de la première page d'un registre sur papier timbré à 50 cm, frappé au sceau de l'Empereur

Le registre ne fait état que du passage d'une seule famille dans l'auberge de Romain Dutruch.

N.B. Ces textes proviennent des archives et papiers de famille de nos collègues Monsieur et Madame Condom de Gujan.

MIOS 1841

Renseignements donnés par le curé de Mios sur sa paroisse lors de la visite pastorale qu'y a faite Mgr l'Archevêque, le 23 mai 1841

M. le curé : Blanchet Jean, né le 9-1-1809 à Pauillac, ordonné prêtre le 20 décembre 1834.

Vicaire à Blanquefort de son ordination au 13 mai 1835 ; desservant d'Hos-tens de mai 1835 au 9 janvier 1840...

— *Perçoit-il le casuel d'après le tarif ?*

Bien au dessous du tarif, au moins pour les sépultures et les services.

— *Porte-t-il constamment la soutane et la tonsure ?*

La soutane toujours, la tonsure disparaît quelquefois.

— *Quel âge ont ses domestiques ?*

La servante a 47 ans.

— *Combien dure le catéchisme de première communion ?*

Pendant quelques temps, je ne fais le catéchisme que le dimanche, puis deux fois par semaine pendant à peu près trois mois, puis enfin trois fois par semaine pendant trois ou quatre autres mois.

— *Est-ce à heure fixe qu'il dit la messe sur semaine ?*

Le dimanche toujours, mais sur semaine à peu près, parce que les personnes qui ont demandé la messe ne se rendent pas toujours à la même heure à cause des distances.

— *Chante-t-il la messe ?*

Tous les dimanches.

— *Chante-t-il toujours vêpres après-midi ?*

Toujours.

— *Combien y-a-t-il d'enfants de chœurs ? Combien de chantres ?*

Deux chantres mais les enfants de chœur sont bien inconstants.

— *La fabrique. Les membres qui la composent mettent-ils de l'intérêt au bien de l'Eglise ?*

Passablement.

— *Les enfants sont-ils conduits aux offices par l'instituteur ?*

Non, ce n'est guère possible.

— *Le curé a-t-il soin de visiter les écoles et d'assister au comité ?*

Le comité ne s'assemble jamais.

— *L'esprit religieux gagne-t-il la paroisse ?*

Cet esprit gagne, mais bien lentement. Les obstacles sont l'ignorance, l'éloignement, les cabarets dont le nombre augmente tous les jours et les danses...

— *Se rend-on aux offices ?*

On s'y rend, mais pas assez, surtout aux vêpres. Le grand nombre, surtout les hommes, s'y tiennent comme des gens qui ne savent pas pourquoi ils sont là.

— *Observe-t-on le silence à la sacristie ?*

Rien de trop.

— *Il y-a-t-il un dais ?*

Bien vilain et bien pauvre.

— *Cimetière ?*

Il est clos et assez grand, mais il sert de passage à une partie des habitants du bourg.

— *Chapelles rurales ?*

Il y en a deux et les fidèles s'y rendent à diverses époques de l'année. Celle de Lacanau est en bon état, mais celle de St Brice est dans un état de dénuement complet.

— *Annotation du vicaire général :*

L'église doit être balayée deux fois par semaine.

A Mios, le 23 mai 1841

A.D.G. : II/V 110

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL  
51, COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

## Bureau de la Société

### PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Jacques RAGOT - 20 rue Jules Favre - 33260 La Teste - Tél. : 66.27.34

### PRÉSIDENT

M. Pierre LABAT - 35 Allées de Boissière - 33980 Audenge - Tél. : 26.85.19

### VICE-PRÉSIDENTE

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - Tél. : 83.11.13

### SECRÉTAIRE

M. Michel BOYÉ - 16 Lotissement Béranget - 33260 La Teste - Tél. : 66.36.21

### TRÉSORIER

M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 La Teste - Tél. : 22.48.84

### CONSEILLERS

MM. Marchou (membre fondateur) - Clémens - Georget - Jegou - M. Jacques Soum.

**Groupe archéologique :** MM. Aufan - Mormone - Thierry.

**Anciens Présidents et Vice-Présidents :** MM. Marchou - Ragot - † Boudreau - Dumas.

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon), demander Madame FERNANDEZ - Tél. : (56) 83.62.20

1. Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elle devront être accompagnées de la première cotisation.
2. La correspondance générale et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les demandes de renseignements sont à envoyer au secrétariat général.
3. Le renouvellement des cotisations et tous autres versements sont à adresser au trésorier.
4. S'adresser au président pour ce qui concerne la direction de la Société, la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.  
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
5. Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.  
Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.